



L'an deux mille vingt-six le 24 du mois de septembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 17 septembre 2026, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. DROUVILLE Marc – M. SALVE Olivier – M. BOURGEOIS Sébastien
M. LEMOINE Anthony – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. VOINSON
Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques
M. DUJARDIN Gilles – Mme MARCHAL Astrid – M. MILLET Prisca – M. IOHNER Christophe – M. WEIL Rémy
Mme RUSTOM Lina – M. GODEFROY Michael – M. MALGRAS Jean François – M. THOMAS Claude
M. BOUCHEZ Hubert – M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme FOURCAULX Patricia – M. JOLY Philippe
Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. REGNIERE Patrice
M. VANNESSON Jean François – M. FRANCOIS Vincent – M. BRIDARD Franck – M. HERBUVAUX Cyril
M. BERNARD Philippe – M. PEREIRA MARTINS Daniel – M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain
M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme GEHLFUSS Virginie – M. MICHEL Olivier
Mme DEGUILI Sabine – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis
M. BAUDOUIN Cédric – M. LOUIS Didier

Procurations : M. THIRION Christian à M. THOMAS Claude – M. POIREL Patrick à M. MOUGINET Dominique
M. MATHEY Dominique à M. MEVELLEC Mickaël – M. GUEZET Philippe à Mme MARCHAL Astrid
M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. CERUTTI Alan à M. RENKES David

Excusé(s) : -

Secrétaire de séance : Mme MARCHAL Astrid

L'assemblée dénombrait : **53 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 47

Pouvoirs : 6

Excusés :

Votants : 53

Date d'affichage : 30 septembre 2026

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 53

Contre :

Absentions :

ASSAINISSEMENT

04_09_2026

Présentation du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif pour l'année 2025

Vu l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

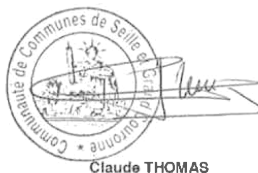
Philippe VOINSON, vice-président à l'eau et à l'assainissement, indique que le rapport annuel sur le prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif (RPQS) est un document établi chaque année qui vise à informer les usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un élément clé dans la mise en œuvre locale de la transparence et de la gouvernance du Service Public d'Assainissement Collectif.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif présente l'organisation du service et les résultats de l'exercice 2025. Il comprend également les indicateurs réglementaires techniques, financiers et de performance.

Philippe VOINSON fait lecture de la synthèse ci-dessous du rapport 2025 présenté en commission eau et assainissement le 7 septembre 2026.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend** acte du rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif.



Claude THOMAS
2026.10.01 08:44:02 +0200
Ref:11865284-17926944-1-D
Signature numérique
le Président



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Année 2025

Version1_juin 2026

Communauté de Communes Seille et Grand Couronné

47 rue Saint Barthélémy

54280 CHAMPENOUX

www.comcom-sgc.fr

Table des matières

PREAMBULE..... 4

PRESENTATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF..... 6

1. Territoire desservi 6

2. Mode de gestion 8

3. Estimation de la population desservie (D201.0).....8

4. Nombre d'abonnés (VP.056).....8

ORGANISATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT..... 9

1. Effectif du service 9

2. Gestion technique du service..... 10

3. **Relation avec les abonnés et usagers..... 11**

4. Gestion budgétaire du service en régie 11

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE..... 12

5. Les réseaux d'assainissement..... 12

5.1. Les stations de traitement des eaux usées..... 13

6. Tarification de l'assainissement et recettes du service 16

6.1. Modalités de facturation..... 16

La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) 16

6.2. Facture d'assainissement type (D204.0)..... 17

6.3. Volumes facturés (VP.068) 18

6.4. Montant des recettes d'exploitation 18

7. Indicateurs de performance 19

7.1. Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)..... 19

7.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)..... 19

7.3. Conformité des performances des équipements épuratoires (P254.3) 21

7.4. Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3) 21

7.5. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) 21

7.6. Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)..... 21

7.7. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)..... 22

7.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)..... 22

7.9. Taux de réclamations (P258.1) 22

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 23

8. Mesures inscrites au PAOT 23

9. Le programme pluriannuel d'investissement..... 23

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ET ACTIONS DE SOLIDARITE..... 24

10. Financement des investissements 24

10.1. Montant financier des travaux de renouvellement engagés (DC.195)..... 24

Dettes du service assainissement..... 25

Montant des amortissements 25

10.2. Encours de la dette..... 26

10.3. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)..... 26

10.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 27

10.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice..... 27

11. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau..... 27

11.1. Montants abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité ; nombre de demandes reçues 27

11.2. Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée 28

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS..... 29

GLOSSAIRE..... 30

ANNEXE 1 – BILAN D’ACTIVITES DES SYSTEMES D’ASSAINISSEMENT COLLECTIF 32

Station d’épuration de l’Amezule Basse 32

(Lay Saint Christophe) 32

Station d’épuration de l’Amezule Haute 34

(Laître-sous-Amance)..... 34

Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement..... 35

Station d’épuration de Belleau-Morey-Sivry 36

Station d’épuration de Brin sur Seille 38

Station d’épuration de BHL..... 40

(Buissoncourt-Haraucourt-Lenoncourt) 40

Station d’épuration de Cerville 42

Station d’épuration de Clémery..... 44

Station d’épuration d’Erbéviller-sur-Amezule..... 45

Station d’épuration de Gellenoncourt..... 47

Station d’épuration de Jeandelaincourt..... 48

Station d’épuration de Leyr 50

Station d’épuration de Lixières..... 51

Station d’épuration de Mazerulles..... 53

Station d’épuration de Moncel sur Seille 54

Station d’épuration de Nomeny..... 56

Station d’épuration de Raucourt..... 57

Station d’épuration de Réméréville 58

Station d’épuration de Serrières 59

Station d’épuration de Sornéville 60

Station d’épuration de Thézey Saint Martin 61

Station d’épuration de Velaine-sous-Amance..... 62

ANNEXE 2 – NOTE D’INFORMATION SUR LES REDEVANCES – AGENCE DE L’EAU RHIN MEUSE 63

Préambule

La Communauté de communes Seille et Grand Couronné (CCSGC) est située au centre-est du département de Meurthe-et-Moselle. Limitrophe de la Métropole du Grand Nancy, elle regroupe 42 communes et compte 19 214 habitants (INSEE, 2025). Son territoire se distingue par l'étendue de ses espaces agricoles ainsi que par la présence de nombreux cours d'eau, notamment la Seille, l'Amezule et la Roanne, qui contribuent à la qualité exceptionnelle de son cadre de vie.

Attachée à la préservation et à la valorisation de ce patrimoine naturel, la Communauté de communes mène au quotidien des actions en faveur de la protection des ressources en eau, des milieux aquatiques et de l'environnement.

Dans cette dynamique, elle prépare en 2025 le renouvellement de son Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, afin de poursuivre et renforcer les actions engagées en faveur de la gestion durable des ressources du territoire.

Organisation de la compétence Assainissement

La compétence assainissement est gérée en **régie à simple autonomie financière** dont les statuts ont été validés par délibération du conseil communautaire le 11 mai 2023.

Le règlement de service est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes, www.comcom-sgc.fr

Le conseil d'exploitation est constitué du Président de la Communauté de Communes, du Vice-Président à l'eau et à l'assainissement, de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Il se réunit a minima 1 fois par trimestre pour échanger et définir les orientations du service assainissement, tant sur le fonctionnement que sur les investissements futurs. Les projets sont ensuite soumis à délibération du conseil communautaire.

Zonage Assainissement

Les zonages d'assainissement sont définis pour l'ensemble des communes. La commune de Phlin et le hameau de Han (commune de Arroye-et-Han) sont zonés exclusivement en assainissement non collectif.

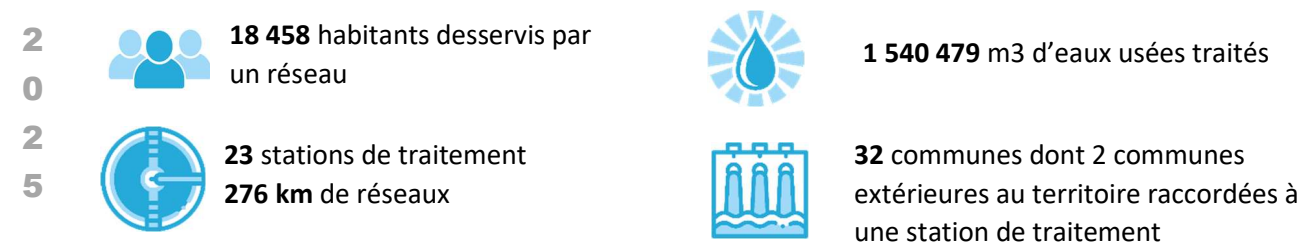
Les stations de traitement des eaux usées

En 2025, la CCSGC compte **23 stations de traitement** des eaux usées traitant les eaux usées de **32 communes** dont 2 communes hors territoire (*Lay Saint Christophe et Pettoncourt*) :

- **4 stations** de type « **boues activées** »,
- **13 stations** de type « **filtres plantés de roseaux** »,
- **4 stations** de type « **infiltration-percolation** »,
- **2 stations** de type « **lagunage** ».

La commune de **Mailly sur Seille** est en phase d'équipement avec la construction d'une station de traitement de type « filtres plantés de roseaux ».

Les Chiffres clés 2025



Programme d'investissement

10 communes de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné, inscrites au **Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT)** pour la mise en œuvre d'un système d'assainissement collectif, restent à équiper. Le PAOT prévoit également des **travaux sur les réseaux des systèmes existants**, notamment pour réduire les eaux claires parasites (ECP) captés par les réseaux d'assainissement.

La Communauté de Communes a lancé en 2025 un **travail de prospective financière** avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, dans l'objectif de définir une trajectoire soutenable permettant de poursuivre les opérations d'investissement en maîtrisant sur le long terme leur impact sur le montant des redevances.

*Le Rapport annuel sur le prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif est établi conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement. Il est présenté au Conseil Communautaire dans les 9 mois suivant la clôture de l'exercice, **transmis à chaque commune membre pour présentation en Conseil Municipal au plus tard dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre**, et tenu à disposition du public.*

Présentation du Service Public d'Assainissement Collectif

1. Territoire desservi

Le Service Public d'Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné assure les compétences suivantes :

- Collecte
- Transport
- Traitement
- Contrôles de raccordement
- Elimination des boues produites.

La régie ne réalise ni les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement, ni les travaux de suppression ou d'obturation des fosses.

Parmi les 41 communes disposant d'un zonage en assainissement collectif, **30 communes** sont desservies en 2025 par un système d'assainissement collectif :

- | | |
|--|-----------------------|
| • Agincourt | • Haraucourt |
| • Amance | • Jeandelaincourt |
| • Belleau (les 5 villages de Belleau : Belleau, Morey, Lixières, Manoncourt et Serrières) | • Laneuvelotte |
| • Bey-sur-Seille | • Lanfroicourt |
| • Bouxières-aux-Chênes | • Lenoncourt |
| • Brin Sur Seille | • Leyr |
| • Buissoncourt | • Laître-sous-Amance |
| • Cerville | • Mazerulles |
| • Champenoux | • Moncel Sur Seille |
| • Clémery | • Nomeny |
| • Dommartin sous Amance | • Raucourt |
| • Erbéviller-sur-Amezule | • Réméréville |
| • Eulmont | • Sivry |
| • Gellenoncourt | • Sornéville |
| | • Thézey-Saint-Martin |
| | • Velaine-sous-Amance |

Les eaux usées des communes suivantes sont réceptionnées et traitées sur des stations du territoires :

- Lay-Saint-Christophe, dont la compétence assainissement est assurée par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey
- Pettoncourt (57).



2. Mode de gestion

Le service est exploité en régie.

3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant disposer d'un accès au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

En 2025, **18 458 habitants** sont desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif, soit **96% de la population** (*population INSEE 2025*). 4% des habitations du territoire sont en zone d'assainissement non collectif.

4. Nombre d'abonnés (VP.056)

Le Service Public d'Assainissement Collectif compte **7 092 abonnés** en 2025.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **36,52 abonnés/km**.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,60 habitants/abonné** au 31/12/2025.

Organisation de la Régie d'Assainissement

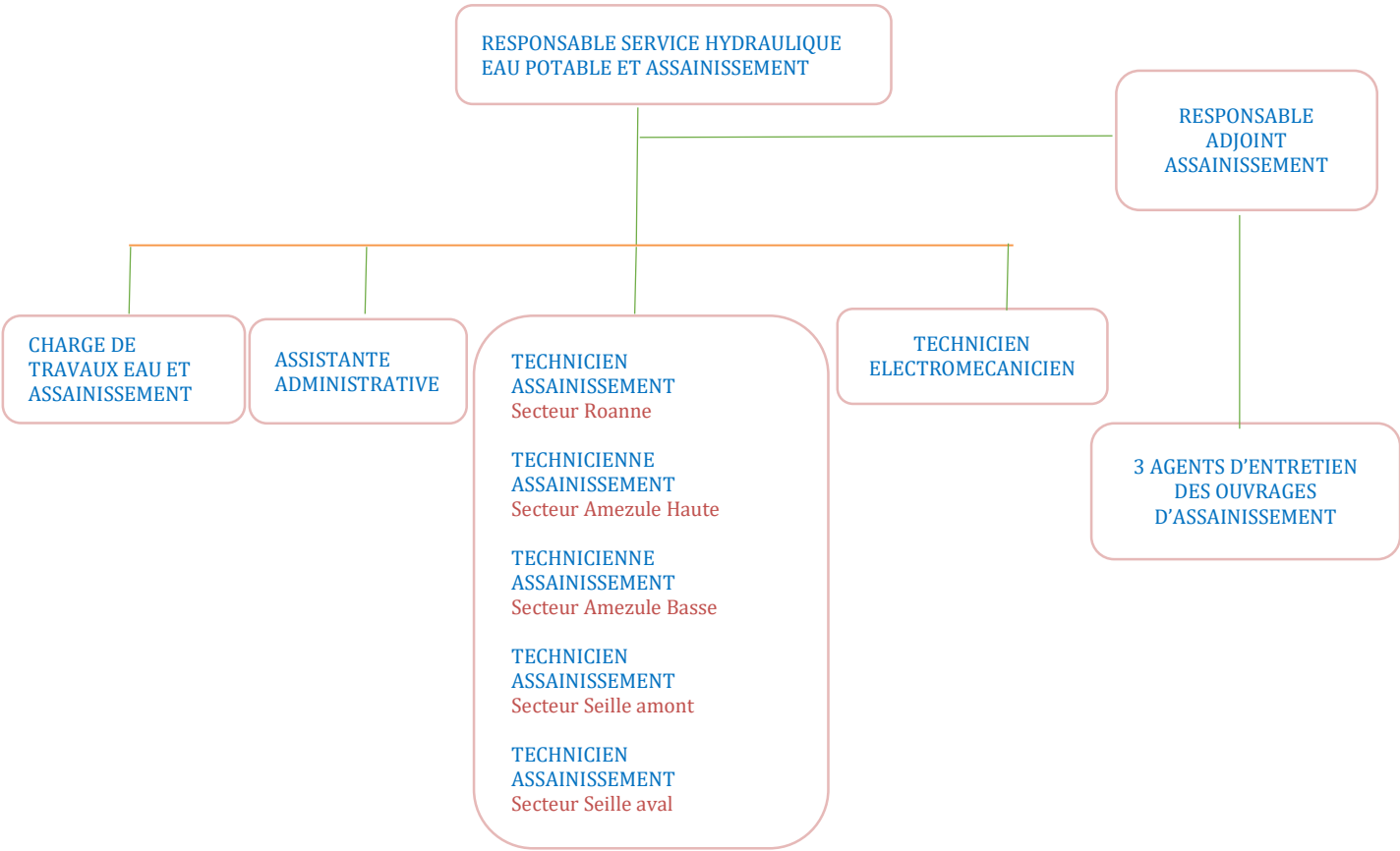
1. Effectif du service

Le Service Eau et Assainissement est rattaché au Pôle Environnement et Patrimoine de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné.

La comptabilité du service est assurée par les agents du service Finances de la collectivité.

Au total, **12,34 ETP** sont alloués au fonctionnement de la Régie Assainissement : 11,14 ETP sur le volet technique, 1,2 ETP sur le volet administratif et financier.

ORGANIGRAMME DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT



2. Gestion technique du service

Entretien quotidien

En 2025, l’entretien courant des ouvrages d’assainissement est réalisé par 3 agents techniques (**3 ETP**). Ils assurent a minima un passage hebdomadaire sur chacune des 23 stations de traitement (nettoyage des ouvrages, désherbage, entretien des espaces verts).

Les techniciens de secteur veillent au quotidien au bon fonctionnement des ouvrages des stations et des réseaux. Ils assurent, en lien avec l’électromécanicien et le chargé de travaux, les opérations de maintenance et d’entretien.

Prestataires de services

Les travaux suivants sont confiés à des entreprises :

Prestations de curage des réseaux et de nettoyage des ouvrages

Entreprises	Date de démarrage du marché	Durée du marché
SAS SARP OSIS Est	05/05/2023	Marché de 3 ans

Travaux de réalisation des branchements

Entreprises	Date de démarrage du marché	Durée du marché
Entreprise BUISSON	06/07/2022	Marché de 1 an renouvelable 3 fois

Prestations ponctuelles - chantier d’insertion de la collectivité

Le service Insertion de la Communauté de Communes s’est vu confier des travaux d’entretien d’espaces verts des stations de traitement des eaux usées et la prestation de faucardage des roseaux des stations à filtres plantés de roseaux.

La prestation a représenté **2 986 heures de travail d’insertion**.

Prestations Analyses réglementaires – bilans 24h pour les stations rustiques

Entreprises	Date de démarrage du marché	Durée du marché
LOREAT	1 ^{er} /01/2025	Marché de 1 an

Prestations Broyage de déchets verts et criblage

Entreprises	Date de démarrage du marché	Durée du marché
AGRI COMPOST	1 ^{er} /02/2024	Marché de 2 ans

Prestations compostage des boues

Entreprises	Date de démarrage du marché	Durée du marché
Ferme du Mesnil	1 ^{er} /02/2024	Marché de 2 ans

Travaux

4 opérations de travaux ont été suivies par le chargé de travaux en 2025 :

- la **création du système d’assainissement** sur la commune **Mailly sur Seille**,
- une **extension de réseau** route de Bouxières-aux-chênes à **Amance** (100 ml)
- l’extension de réseau chemin de l’abbé Michel à **Haraucourt** — (110 ml)
- l’extension de réseau rue des églantiers à **Bouxières-aux-Chênes**- (110 ml)
- l’extension de réseau chemin du petit étang à **Buissoncourt** (52 ml).

La régie d’assainissement a également engagé quelques **travaux de réparations ponctuelles** confiés à des entreprises locales.

3. Relation avec les abonnés et usagers

Les techniciens de secteurs et l’assistante administrative sont à l’écoute des abonnés.

Les techniciens se rendent notamment sur site à la demande des abonnés pour réaliser les contrôles de branchements ou régler toute problématique technique. Ils apportent également conseils et préconisations. Les principales sollicitations concernent les raccordements au réseau.

L’assistante administrative reçoit les demandes des abonnés, les renseigne sur les questions de facturation et fait le lien avec les techniciens de terrain et le service comptabilité. Elle assure également la formalisation des réponses aux instructions d’urbanisme et demandes de DT/DICT (Demande de travaux/Demande d’intention de commencement de travaux) en lien avec les techniciens de secteurs.

En 2025, ont été enregistrés, étudiés et traités :

- ✓ **546** demandes de travaux (DT) et demande d’intention de commencement de travaux (DICT)
- ✓ **281** dossiers d’instructions d’urbanisme
- ✓ **30** dossiers de raccordement au réseau.

4. Gestion budgétaire du service en régie

Les agents du service Finances de la Communauté de Communes gèrent au quotidien le paiement des factures et l’émission des titres de recettes, ainsi que la facturation des abonnés.

En 2025, les agents du service Finances ont notamment assuré :

- ✓ l’émission de **514 titres de recettes** et de **1120 mandats**

Caractéristiques techniques du service

5. Les réseaux d'assainissement

Les réseaux d'assainissement représentent **194,17 km de canalisation**, dont **91,06 km de réseau unitaire**, **75,27 km de réseau séparatif** et **27,84 km de refoulement**.

Sur l'ensemble des réseaux, **207 ouvrages** sont installés dont **47 postes de refoulement** et **192 déversoirs d'orage**, ouvrages permettant de maitriser les déversements d'effluents au milieu naturel en temps de pluie.

Commune	Postes de relevage sur le réseau	Nb d'ouvrage de régulation par temps de pluie
Agincourt	0	6
Amance	2	3
Belleau : Belleau, Morey, Lixières, Manoncourt et Serrières	5	16
Bey-sur-Seille	2	3
Bouxières-aux-Chênes	1	8
Brin Sur Seille	3	8
Buissoncourt	1	3
Cerville	0	11
Champenoux	1	12
Clémery	3	9
Dommartin sous Amance	3	6
Erbéviller-sur-Amezule	0	2
Eulmont	0	7
Gellenoncourt	0	0
Haraucourt	4	8
Jeandelaincourt	1	7
Laneuvelotte	4	5
Lanfroicourt	1	5
Lenoncourt	1	4
Leyr	2	10
Laître-sous-Amance	1	4
Mazerulles	1	5
Moncel Sur Seille	3	14
Nomeny	4	4
Raucourt	0	4
Réméréville	2	7
Sivry	1	7
Sornéville	0	3
Thézey-Saint-Martin	1	7
Velaine-sous-Amance	0	4
TOTAL	47	192

2 arrêtés d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées étaient en cours en 2025 :

Nom de l'établissement	Commune	Activités
ABEL	CHAMPENOUX	Peinture
INRAE	CHAMPENOUX	Recherche

Tout établissement déversant des eaux usées non domestiques dans le réseau public d'eaux usées doit y être autorisé par un arrêté ou une convention de déversement.

6. Les stations de traitement des eaux usées

En 2025, la CCSGC gère 23 stations de traitement des eaux usées (STEU), soit 1 station de plus qu'en 2024, avec la mise en service de la STEU de Bey-sur-Seille et Lanfroicourt.

La station de traitement de Bey-Lanfroicourt a été mise en service le 1^{er} septembre 2025. Il s'agit d'une station de type filtre planté de roseaux à un étage avec zone de rejet végétalisé. Elle est dimensionnée pour recevoir les eaux usées de 350 habitants. L'opération globale de travaux (réseaux et station) représente un investissement de 1 135 000 € HT. Elle a bénéficié d'une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 680 000€.



Figure 1 : Station de traitement des eaux usées de Bey-Lanfroicourt

Caractéristique des Stations de Traitement des Eaux Usées :

				Capacité		
STEU	Communes raccordées	Filière de traitement	Date mise en service	EH	DBO5 (kg/j)	Débit de réf (m3/j)
Amezule Basse	Bouxières / Eulmont / Agincourt / Lay St Christophe* / Dommartin sous Amance	Boue activée	31/12/2011	6400	345,6	2016 m3/j
Amezule Haute	Champenoux / Laneuvelotte / Amance / Laître-sous-Amance	Boue activée	01/07/2005	2600	156	1445
BELLEAU	Belleau/Morey(commune de Belleau)/Sivry	Filtre planté de roseaux 2 étages	2020	667	35	231
BEY-LANFROICORT	Bey/Seille - Lanfroicourt	Filtre planté de roseaux	01/09/2025	350	348	103
BHL	Buissoncourt / Haraucourt / Lenoncourt	Boue activée	18/02/2011	1900	118	1030
BRIN SUR SEILLE	Brin Sur Seille	Filtre planté de roseaux	01/05/2014	1080	42,3	250
CERVILLE	Cerville	Lagune	1986	500	27	266
CLEMERY	Clémery	Filtre planté de roseaux 2 étages	2018	570	30	288
ERBEVILLER SUR AMEZULE	Erbéville-sur-Amezule	Lagune	2001	70	3,8	40
GELLENONCOURT	Gellenoncourt	Infiltration Percolation	2012	80	4,8	28
JEANDELAINCOURT	Jeandelaincourt	Filtre planté de roseaux 2 étages	01/07/2013	1000	50	250
LEYR	Leyr	Filtre planté de roseaux 2 étages	31/01/2017	1100	63	440
LIXIERES	Lixières (commune de BELLEAU)	Infiltration Percolation (avec lagune de décantation et ZRV)	2021	195	11,7	73
MANONCOURT	Manoncourt (commune de BELLEAU)	Filtre planté de roseaux 2 étages	juin-21	176	8,8	66
MAZERULLES	Mazerulles	Filtre planté de roseaux 2 étages	2010	300	18	42,75
MONCEL SUR SEILLE	Moncel Sur Seille /Pettoncourt*	Boue activée	2016	1028	54	366,3
NOMENY	Nomeny	Filtre planté de roseaux 2 étages	01/03/2014	1300	78	585
RAUCOURT	Raucourt	Filtre planté de roseaux 2 étages	mai-20	240	12,5	111,5
REMEREVILLE	Réméréville	Filtre planté de roseaux 2 étages	nov-15	720	43,2	347,3
SERRIERES	Serrières (commune de BELLEAU)	Infiltration Percolation	févr-20	80	4,2	30
SORNEVILLE	Sornéville	Filtre planté de roseaux	30/10/2014	400	22,8/24	42
THEZEY SAINT MARTIN	Thézey-Saint-Martin	Filtre planté de roseaux	30/06/2020	185	11	97
VELAINE SOUS AMANCE	Velaine-sous-Amance	Infiltration Percolation	2007	310	18,4	70

*commune hors CCSGC

Réception et traitement d’eaux usées de communes extérieures au territoire

Le tableau ci-dessous présente les **conventions de gestion des eaux usées de communes extérieures** au territoire.

Commune concernée	Collectivité compétente	Durée de la convention	Station de traitement accueillant les eaux usées de la commune
Pettoncourt (57)	Pettoncourt	2018-2027	Moncel/Seille
Lay-Saint-Christophe	Communauté de Communes du Bassin de Pompey	2022-2031	Lay-Saint-Christophe

Performance – bilans 24h

Les bilans 24h ont été réalisés en 2025 pour les stations rustiques par LOREAT. L’ensemble des stations sont conformes à 100% aux prescriptions réglementaires.

Les prélèvements pour les bilans 24h des stations de type boues activées sont réalisés en régie et les analyses confiées au laboratoire Eurofins. Conformément aux prescriptions réglementaires, 12 bilans 24 h ont été effectués en 2025 sur les stations de Lay-Saint-Christophe (Amezule Basse) et de Laître-sous-Amance (Amezule haute) ; 2 bilans pour les stations de Buissoncourt (BHL) et Moncel/Seille.

La conformité globale des résultats est de 100 %.

Quantité de boues issues des stations de traitement des eaux usées (D203.0)

En 2025, **81,08 tMS de boues** ont été extraites des stations de type boues activées. Aucune extraction n’a été nécessaire sur les autres stations, les bathymétries réalisées n’en démontrant pas la nécessité.

	Boues évacuées (t MS)		
STEU	2023	2024	2025
Amezule Basse (Lay-st-Christophe)	17,75	17,75	40,32
Amezule Haute (Laître-sous-Amance)	19,83	16,6	23,74
BHL (Buissoncourt)	10,77	9,27	11,32
Moncel/Seille	7,95	5,3	5,7
Total	56,3	48,92	81,08

tMS : tonnes de matières sèches

Les boues sont **traitées par compostage sur site** sur les **stations Amezule Haute, BHL et Moncel/Seille**, puis **valorisées en agriculture**.

Les boues issues de la station **Amezule Basse** sont **chaulées** et valorisées par **épandage agricole**.

Le taux de boues évacuées selon une filière conforme est de **100%**.

7. Tarification de l’assainissement et recettes du service

7.1. Modalités de facturation

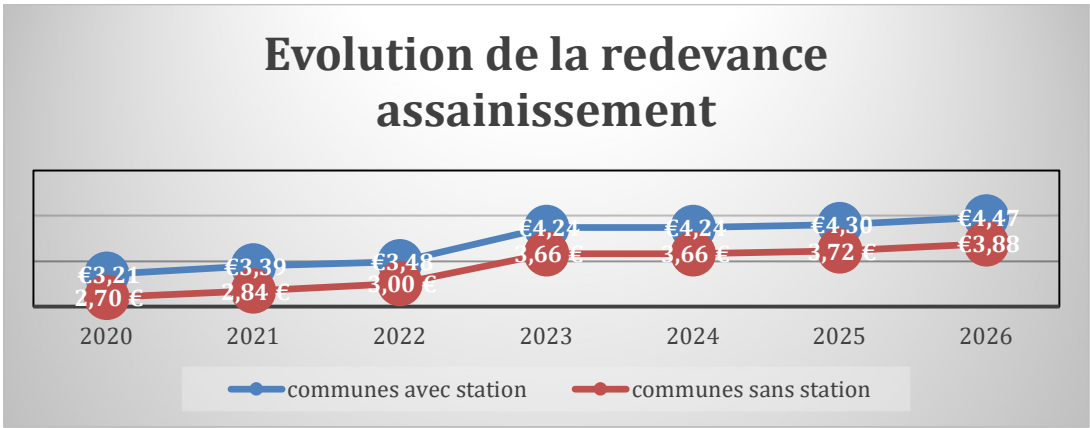
La facture de la redevance d’assainissement collectif comporte une **part fixe** et une **part variable** :

- la part fixe, appelée également abonnement, qui couvre la part des frais indépendants de toute consommation, comme la maintenance des stations d’épuration, l’entretien des réseaux.
- la part variable qui couvre les frais engendrés par la collecte et le traitement des rejets. La base de calcul de cette partie variable correspond, conformément à la législation, à la consommation d’eau potable.

Les tarifs de la redevance assainissement sont fixés par délibération du conseil communautaire.

Les tableaux ci-dessous présentent l’évolution du tarif sur les 5 dernières années.

	Communes sans station			Communes avec station		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Part fixe (€ HT/an)	28,00 €	28,00 €	38,00 €	28,00 €	28,00 €	38,00 €
Part variable (€ HT/m3)	2,86 €	3,01 €	3,01 €	3,39 €	3,54 €	3,54 €
Redevance AERM (€ HT/m3)	0,23 €	0,138 €	0,203 €	0,230 €	0,186 €	0,203 €
Montant annuel pour 120 m3 (€ HT)	398,80 €	405,76 €	423,56 €	462,40 €	475,12 €	487,16 €
Montant annuel pour 120 m3 (€ TTC)	438,68 €	446,34 €	465,92 €	508,64 €	522,63 €	535,88 €
Prix au m3 (€ TTC)	3,66 €	3,72 €	3,88 €	4,24 €	4,36 €	4,47 €



La participation pour le financement de l’assainissement collectif (PFAC)

Versée par les propriétaires qui raccordent leur immeuble au réseau postérieurement ou concomitamment à sa mise en service, la participation aux travaux est fixée par délibération du conseil communautaire comme suit :

Immeuble à usage d'habitation (habitat individuel, groupé ou collectif)
* par habitation : 3 250 €
* par logement pour les suivants : 1 625 €

Immeuble à usage industriel et commercial
* par habitation : 4500 €
* par local supplémentaire : 2 250 €

7.2. Facture d’assainissement type (D204.0)

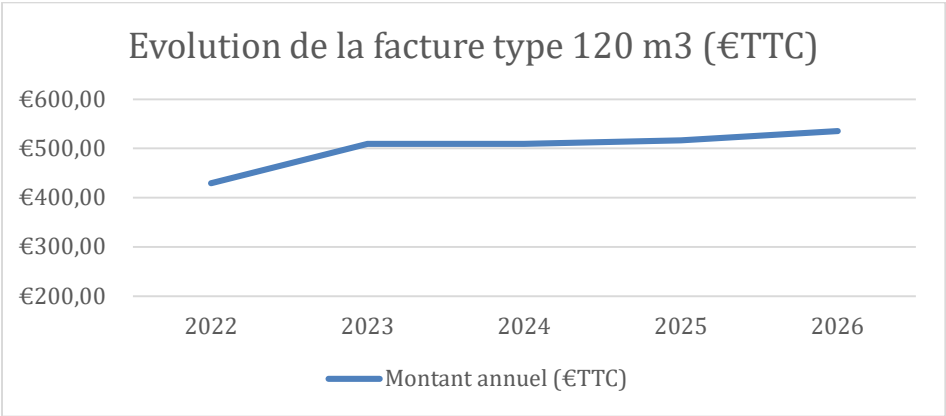
La facture type est calculée pour la consommation d’un ménage de référence selon l’INSEE, soit 120 m3/an.

Régie d’Assainissement

La collectivité pratiquant différents tarifs, la facture est présentée pour les tarifs concernant **le plus d’abonnés**, à savoir, la commune de **Champenoux**.

Facture type 120 m ³ Régie d’Assainissement	Au 01/01/2025	Au 01/01/2026	Variation en %
Part revenant à la CCSGC			
Part fixe annuelle (€/an)	28,00 €	38,00 €	36%
Part proportionnelle (€/m3)	3,54 €	3,54 €	0%
Montant hors taxes de la facture de 120 m3 revenant à la CCSGC	452,80 €	462,80 €	2%
Taxes et redevances			
Redevance Agence de l'Eau Rhin Meuse (€ HT/m3)	0,138 €	0,203 €	47%
TVA (10%)	46,94 €	48,72 €	4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m3	63,50 €	73,08 €	15%
Total de la facture type 120 m3	516,30 €	535,88 €	4%
Prix TTC au m3	4,30 €	4,47 €	4%

Le prix au m3
de l’assainissement collectif
au 1^{er} janvier 2026 est de
4,47€TTC/m3.



7.3. Volumes facturés (VP.068)

Les volumes facturés aux **abonnés** durant l'exercice 2025 s'élèvent à **685 527 m3**, soit **un volume moyen par habitant de 102 l/jour**.

Les volumes d'eaux usées des **communes extérieures** à la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné et traités sur les stations de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné représentent un volume de **231 219 m3** pour l'année 2025, dont 210 386 m3 pour Lay-Saint-Christophe et 20 833 m3 pour Pettoncourt.

7.4. Montant des recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation de la régie assainissement au 31 décembre 2025 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Type de recette	Montant des recettes d'exploitation pour l'exercice 2025€ HT
Redevance assainissement hors redevance AERM	2 660 318,61 €
PFAC et contrôles diagnostics vente	85 450,00 €
Convention de gestion des eaux usées des communes extérieures	137 268,18€
Total	2 954 438,32 €

8. Indicateurs de performance

8.1. Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P201.1)

Cet indicateur précise le pourcentage d’abonnés raccordables et raccordés au réseau d’assainissement, par rapport au nombre d’abonnés résidant en zone d’assainissement collectif.

L’abonné est considéré comme desservi s’il bénéficie de la mise en place d’une boîte de branchement et non nécessairement du raccordement effectif qui dépend des propriétaires. Un abonné déjà raccordé au réseau est considéré comme desservi même en l’absence de boîte de branchement.

$\text{Taux de desserte par le réseau} = \frac{\text{Nombre d'abonnés desservis}}{\text{Nombre d'abonnés potentiel}} * 100$

Pour l’année 2025, le taux de desserte par les réseaux d’eaux usées est de **100%**.

8.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements,
- et l’existence d’une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Points
Partie A : plan des réseaux (15 points)	
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (10 points)	10
VP.251 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. (5 points)	5
Total Partie A	15
Partie B : inventaire des réseaux (30 points) <i>Les points ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.</i>	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points si au minimum 50% des matériaux et diamètres sont renseignés et si la procédure de mise à jour des plans intègre les informations de l'inventaire des réseaux)	13
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (> 60% : 1 point ; >70% : 2 points ; >80% : 3 points ; >90% : 4 points; >95% : 5 points)	
VP.254 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose : 50% ≤ VP.255 < 60% (10 points) - 60% ≤ VP.255 < 70% (11 points) - 70% ≤ VP.255 < 80% (12 points) - 80% ≤ VP.255 < 90% (13 points) ou 90% ≤ VP.255 < 95% (14 points) - 95% ≤ VP.255 (15 points)	12
Total Partie B	25
Total Partie A + Partie B	40
Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points) <i>Les 75 points ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis</i>	
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie : 50% ≤ VP.256 < 60% (10 points) ou 60% ≤ VP.256 < 70% (11 points) ou 70% ≤ VP.256 < 80% (12 points) ou 80% ≤ VP.256 < 90% (12 points) ou 90% ≤ VP.256 < 95% (14 points) ou 95% ≤ VP.256 (15 points)	12
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) (10 points)	10
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
TOTAL indicateur P202.2B	72

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est de **72 points**, soit un point de moins que la **moyenne nationale de 73 points**. *(données issues du Panorama des services et de leur performance en 2024 de l'Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement)*

8.3. Conformité des performances des équipements épuratoires (P254.3)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations de traitement d'un service assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

L'indicateur est à calculer pour chaque station de traitement de plus de 2000 Eqh. Pour la CCSGC, 2 stations du territoire (Amezule Basse à Lay-Saint-Christophe et Amezule Haute à Laître-sous-Amance) sont concernées.

$$\begin{aligned} & \text{Taux de conformité des performances des équipements d'épuration} \\ &= \frac{\text{Nb de bilans conformes}}{\text{Nb de bilans réalisés} * 100} \end{aligned}$$

Pour l'exercice 2025, le taux de conformité des performances épuratoire des 2 stations est de 100%.

Station	Nombre de bilans réalisés	Nombre de bilans conformes	Taux de conformité des performances épuratoires
Amezule Basse (Lay-Saint-Christophe)	12	12	100%
Amezule Basse (Laître-sous-Amance)	12	12	100%

8.4. Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

Cet indicateur mesure la part de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

Le taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation est de **100%**.

8.5. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

3 débordements d'effluents chez les usagers ont été enregistré en 2025. Le taux de débordement pour l'année 2025, rapport entre le nombre de débordement et le nombre d'habitants desservis est de 0.02%.

8.6. Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)

23 points des réseaux de collecte nécessitent une intervention fréquente de curage.

8.7. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (P253.2)

En 2025, **2,004 km** de réseaux ont été renouvelés.

Année	Commune	Rue	Linéaire de réseau renouvelé
2025	MAILLY/SEILLE	Rue du Mont, Rue du Château, Rue de Secourt, Rue du Moulin, Rue du Quartier du Roy	2 004 ml
TOTAL			2 004 ml

En intégrant, les linéaires renouvelés à Belleau, Lixières, Manoncourt, Bey sur Seille et Lanfroicourt au cours des 5 dernières années, le taux moyen de renouvellement des réseaux sur les 5 dernières années est de **0,99%**.

*A titre indicatif, le taux de renouvellement des réseaux d’assainissement collectif était de **0,41%** en 2024 en France, selon le rapport de l’Observatoire des Services Publics d’Eau et d’Assainissement (rapport national des données SISPEA 2026).*

8.8. Taux d’impayés sur les factures de l’année précédente (P257.0)

Le taux d’impayés au 31/12/2025 sur les factures de l’année 2024 représente **1,15%** du montant total facturé au titre des redevances assainissement 2024.

*Il est inférieur aux taux d’impayés moyen de 2024 de **2,1%** (source : rapport national des données SISPEA 2026).*

8.9. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l’assainissement collectif, à l’exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Il comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles liées au règlement de service.

En 2025, la **régie** n’a pas enregistré **de réclamation écrite**.

*A titre de comparaison de la valeur nationale du taux de réclamations pour l’année 2024 est de **1,9** réclamations pour 1000 abonnés (source : rapport national des données SISPEA 2026).*

Programme pluriannuel d'investissement

9. Mesures inscrites au PAOT

Le PAOT (Plan d'Action Opérationnel Territorialisé) en vigueur prescrit, dans son volet Assainissement, la création de systèmes d'assainissement collectif pour 13 communes du territoire de la CCSGC : Abaucourt, Armaucourt Arraye, Belleau, Eply, Bey-sur-Seille, Chenicourt, Lanfroicourt, Létricourt, Mailly-sur-Seille, Moivrons, Rouves et Villers-lès-Moivrons.

A fin 2025, les communes de **Belleau, Bey-sur-Seille, Lanfroicourt** sont **mises aux normes** ; les **travaux** sont en cours sur la commune de **Mailly-sur-Seille** et les **études** lancées sur les communes **d'Eply, Chenicourt, Moivrons et Villers-lès-Moivrons**.

10. Le programme pluriannuel d'investissement

Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) nécessaire à la création des systèmes d'assainissement cités ci-dessus représente un investissement de **13,5 millions d'euros**.

En parallèle, des travaux de renouvellement de réseaux sont programmés, essentiellement pour limiter les arrivées d'eaux claires parasites aux stations et pour raccorder de nouveaux lotissements.

Etude prospective financière

La Communauté de Communes a lancé en 2025 un travail de **prospective financière** avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, dans l'objectif de définir une trajectoire soutenable permettant de poursuivre les opérations d'investissement en maîtrisant sur le long terme leur impact sur le montant des redevances.

Le travail en cours permettra de **mettre à jour le plan pluriannuel d'investissement**.

Engagement des travaux

2 Opérations de travaux engagés en 2024 se sont poursuivies durant l'année 2025 :

- l'installation des **systèmes de traitements du phosphore** sur les stations de **Laître-sous-Amance** et **Buissoncourt**,
- la création d'une **station de traitement des eaux usées** et **réhabilitation du réseau** d'assainissement sur la commune de **Mailly-sur-Seille**.

Etudes en cours

En **2025**, les **études préalables** à la création des stations de traitement des eaux usées sont en cours de réalisation pour les communes suivantes :

- **EPLY** (Marché de **maîtrise d'œuvre** – EGIS Eau),
- **CHENICOURT** (Marché de **maîtrise d'œuvre** – BEREST),
- **MOIVRONS** et **VILLERS-LES-MOIVRONS** (Enquêtes de **branchement** – BEPG).

Financement des investissements et actions de solidarité

11. Financement des investissements

11.1. Montant financier des travaux de renouvellement engagés (DC.195)

Cet indicateur concerne les **travaux de renouvellement** et les études liées aux travaux.

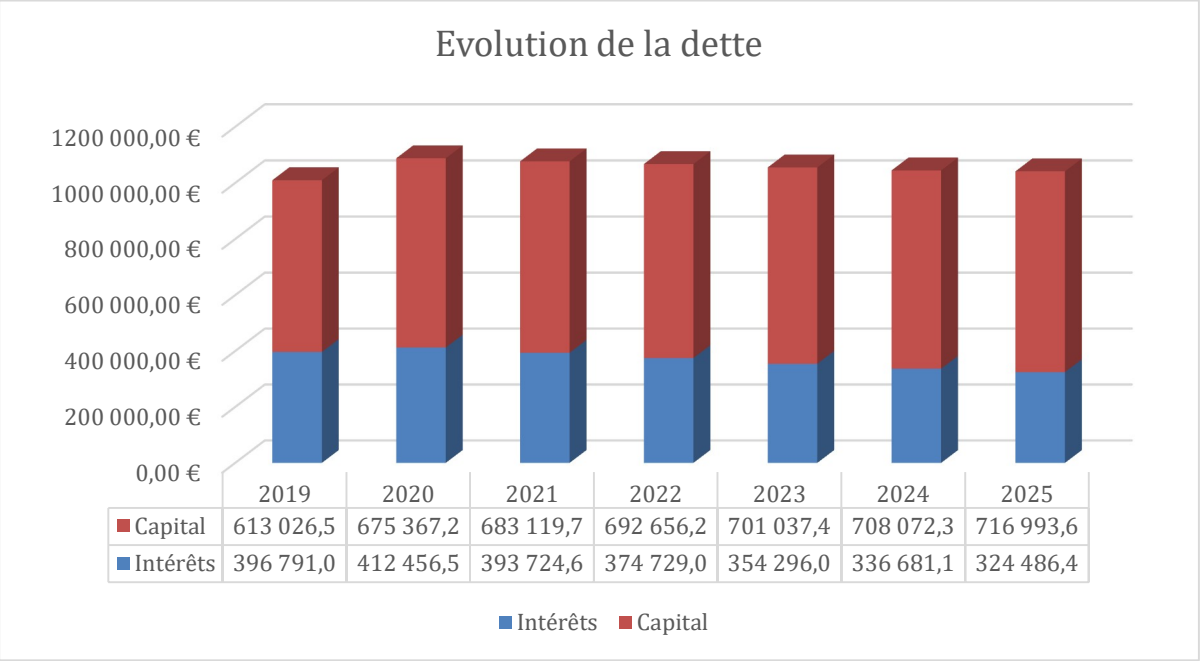
Le montant financier des travaux engagés correspond au montant des travaux ayant fait l'objet d'un ordre de service ou d'un bon de commande au cours de l'année.

Le montant engagé en 2025 s'élève **161 894,08 € HT**.

Désignation	Entreprise	Montant de l'engagement € HT
Etude réhabilitation des plateformes de compostage LSA/BHL/MONCEL	ANETAME Ingénierie	5 333,33 €
Etude renouvellement de réseau Clémery	IRH ANTEA Goupe	22 032,50 €
Marché de renouvellement des branchements	BUISSON	15 000,00 €
Renouvellement automate et télégestion	SOGEA, Rexel, Véolia, IP France, ASERTI, Thome	57 756,90€
Renouvellement de pompes		25 927,90 €
Pompes de recirculation Station de Lay-Saint-Christophe (LSC)	SOGEA	4 889,90 €
Pompe Poste de Refoulement Bouxières-aux-Chênes	IP France	1 017,00 €
Pompe P1 du Poste de Refoulement Amance	SOGEA	805,00 €
Pompe Poste de Refoulement Thézey-Saint-Martin	SOGEA	1 853,00 €
Pompe P2 Poste de Refoulement Station de Lay-Saint-Christophe	SOGEA	3 243,00 €
Pompe P2 Poste de Refoulement Laneuvelotte	IP France	3 866,00 €
Pompe de relèvement station de Lay-Saint-Christophe	SOGEA	6 486,00 €
Pompe Poste de refoulement Eulmont	IP France	3 768,00 €
Renouvellement de la conduite d'arrivée station de Buissoncourt	SOGEA	3 774,00€
Poste de relevage de Nomeny : changement du moteur d'aération	EMBI	370,00 €
Travaux de réhabilitation de 2 branchements à Lixières	TMTP	6 550,00 €
Travaux de mise en sécurité des sites (Gellenoncourt, Nomeny, LSC)	IP France, LIRNU, MANUREGION	6 011,96 €
Travaux station de Buissoncourt : mise en place de 3 batardeaux pour le compostage des boues	SAETTLER	5 003,00 €
Travaux station de Laître sous Amance : Aéroflo et vanne flottante	IP France	4 048,00 €
Travaux station de Laître sous Amance : Motoréducteur et vanne pont racleur	EMBI	6 128,80 €
Rehausse de tampon Déversoir d'orage à Sivry	IP France	2 459,60 €
Changement d'un clapet Station de Raucourt	IP France	1 498,09 €
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire		161 894,08 €

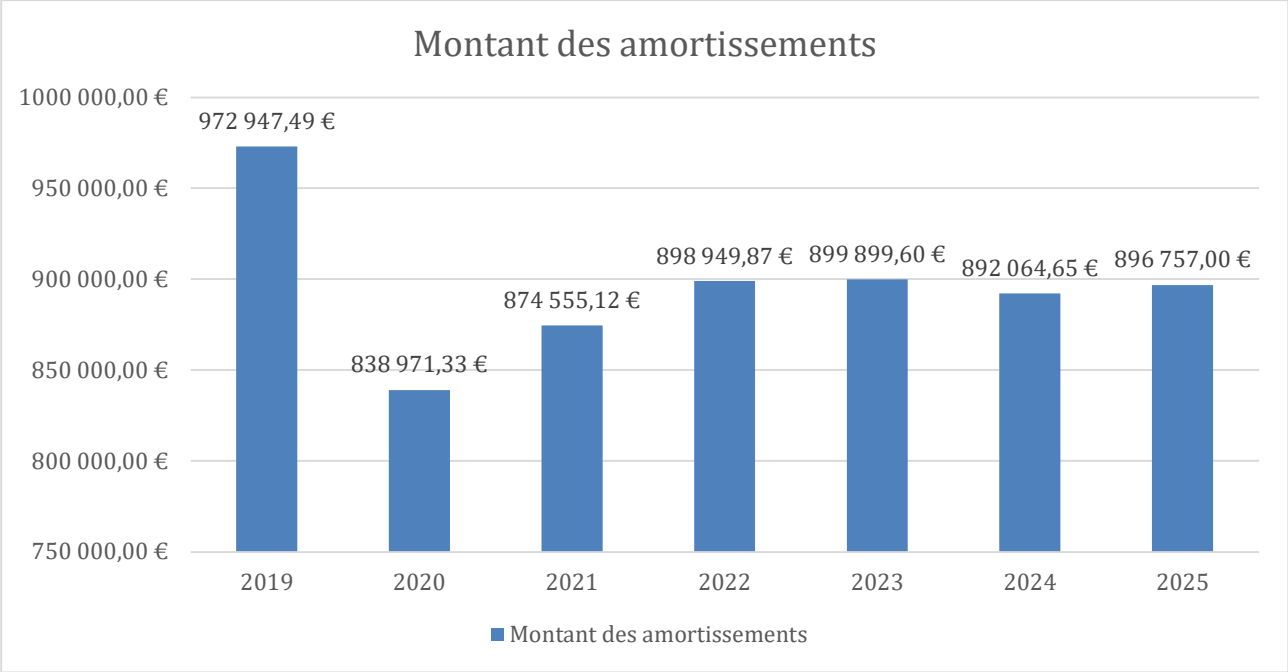
Dette du service assainissement

En 2025, les annuités de la dette du service s’élèvent à **1 041 480,10€**, dont 324 486,44 € d’intérêts et 716 993,66 € de capital.



Montant des amortissements

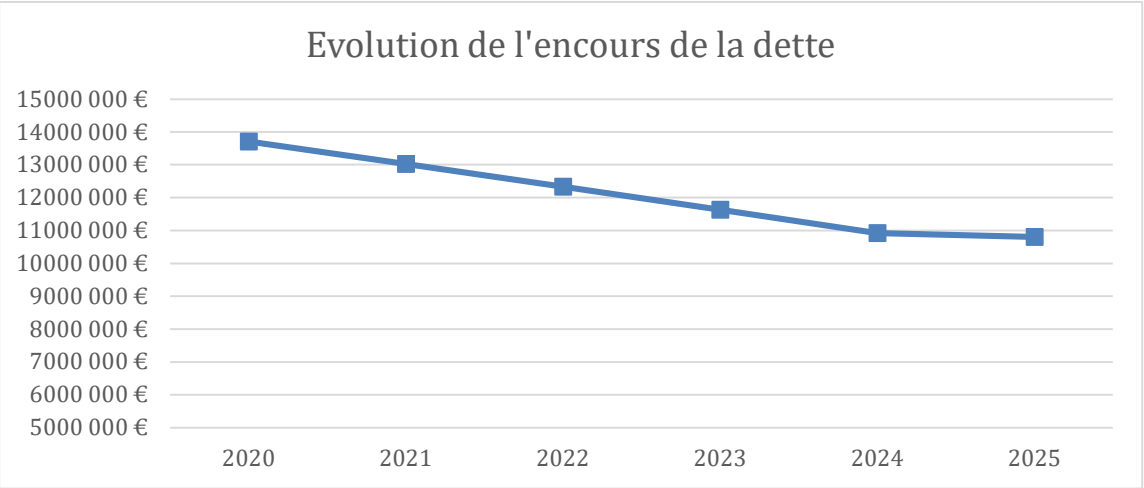
Le montant des amortissements réalisés s’élève à **896 757 €** en 2025.



11.2. Encours de la dette

L'encours de la dette au 31 décembre 2025 s'élève à **10 804 179,74 €**, en légère baisse par rapport à 2024 (10 921 143,02 € en 2024).

	Montant
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	10 804 179,74€



11.3. Durée d’extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d’extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l’autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l’instruction comptable M49)

$$\text{Durée d'extinction de la dette} = \frac{\text{Encours de la dette au 31 déc. de l'exercice}}{\text{Epargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2025
Encours de la dette en €	10 804 179,74€€
Epargne brute annuelle en €	1 443 302,44 €
Durée d’extinction de la dette en années	7,49 ans

La durée d’extinction de la dette au 31/12/2025 est de **7,49 ans**. Elle a fortement chuté par rapport aux années précédentes (11,8 ans en 2024), mais reste élevée au regard de la moyenne nationale.

*A titre informatif, la durée moyenne d’extinction de la dette au niveau nationale progresse en 2024, pour atteindre **5 ans**. Elle était en 2023 de 4,5 ans. (données issues de l’Observatoire national des services publics d’eau et d’assainissement 2026)*

11.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Le tableau ci-dessous présente les études en cours en 2025 :

Projets à l'étude	Bureau d'études	Observations
Création d'une station de traitement des eaux usées et de réhabilitation des réseaux de collecte à EPLY	EGIS Eau	Phase études de maitrise d'œuvre
Création d'une station de traitement des eaux usées et de réhabilitation des réseaux de collecte à CHENICOURT	BEREST	Phase études de maitrise d'œuvre
Enquêtes de branchements à Moivrons et Villers-lès-Moivrons	BEPG	-
Etude de réhabilitation des plateformes de déchets verts et de compostage des stations de traitement des eaux usées de Buissoncourt, Moncel/Seille et Laître-sous-Amance	ANETAME ingénierie	Etude de faisabilité

11.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Le programme pluriannuel d'investissement sera redéfini à l'issue de l'étude de prospective financière en cours.

12. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

12.1. Montants des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261 4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2025, le service n'a pas reçu de demandes d'abandon de créance.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m 3 pour l'année 2025.

12.2. Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée

La CCSGC n'a pas conclu de convention avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2025 Régie d'Assainissement
Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	18 503
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	81,08 tMS
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	4,47 €/m3
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100,00%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	72
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,02 u/1000 habitants
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	11,88 u/100 km
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,99 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions d'autosurveillance	100%
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	7,49
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,15%
P258.1	Taux de réclamations	0,12 u/1000 abonnés

Glossaire

AC : Assainissement collectif

ANC : Assainissement non-collectif

CCSGC : Communauté de Communes Seille et Grand Couronné

DBO5 : (Demande Biochimique en Oxygène à cinq jours)

La DBO5 représente la quantité d'oxygène nécessaire à la dégradation des composés organiques biodégradables (glucides, lipides et protéines) par l'action de micro-organismes. L'oxygène consommé est mesuré après une période de cinq jours et représente principalement la dégradation des matières carbonées. La DBO5 s'exprime en milligrammes d'O₂ consommés par litre d'effluent.

DCO : (Demande Chimique en Oxygène)

La DCO représente la quantité d'oxygène consommé par voie chimique pour oxyder l'ensemble des matières oxydables (organiques ou minérales) présentes dans l'eau. Les composés sont les mêmes que pour la DBO5 auxquels s'ajoutent les graisses de tous types et divers sels minéraux. Elle est particulièrement indiquée pour mesurer la pollution d'un effluent industriel. La DCO s'exprime en milligrammes d'O₂ consommés par litre d'effluent.

DO : Déversoir d'orage : ouvrage permettant, en cas de fortes pluies, de dévier les surplus de précipitations, afin de délester les réseaux d'assainissement unitaires

DSP : Délégation de Service Public

ECP : Eau claire parasite : Eau parvenant dans le réseau d'assainissement mais n'ayant pas vocation à être dépolluée. Elle provient généralement du sous-sol, des rivières, sources, fontaines, trop-pleins de réservoirs, etc. Attention les eaux de pluie ne sont pas des ECP.

EqH : L'équivalent habitant est une unité de mesure théorique permettant d'évaluer la pollution dans les eaux usées, représentant les flux de matières polluantes rejetés par jour et par habitant

ETP : Equivalent temps plein travaillé

MES : (Matières en Suspension)

Les matières en suspension sont constituées de toutes les particules minérales ou organiques véhiculées par l'effluent. Elles servent de support à une partie de la pollution. Le résultat est exprimé en milligrammes par litre d'effluent.

NK (Azote Kjeldahl ou azote organique)

L'azote Kjeldahl représente l'équivalent d'azote disponible de l'ammoniaque et de l'azote organique. Ce dernier provient notamment des déchets d'origine humaine (ex : urée). L'azote Kjeldahl contient donc une grande partie d'ions ammonium. Le résultat est exprimé en milligrammes par litre d'effluent.

NH₄⁺ (Azote ammoniacal)

La dégradation des déchets organiques produit des carbonates d'ammonium. La proportion de NH₄⁺ dans l'azote organique varie autour de 70%. Une présence trop élevée d'ions ammonium peut être le signe de la présence d'effluents agricoles dans les réseaux. Le résultat est exprimé en milligrammes par litre d'effluent.

PAOT : Plan d'Action Opérationnel Territorialisé

Ptot ou Ptotal (Phosphore Total)

Le phosphore total inclut la part organique liée aux rejets d'origine humaine ou animale, et la part minérale liée, entre autres, aux détergents et lessives. Le phosphore comme l'azote intervient principalement dans le phénomène d'eutrophisation des rivières. Le résultat est exprimé en milligrammes par litre d'effluent.: Phosphore total = phosphore particulaire + phosphore dissous = phosphore minéral + phosphore organique. Les phosphates sont essentiels pour les plantes et les animaux, cependant le Ptot participe à la pollution de l'eau en favorisant la croissance excessive d'algues, en particulier dans les masses d'eaux faiblement agitées

Réseau unitaire : ensemble de collecteurs qui véhiculent en mélange les eaux usées et les eaux pluviales pour les diriger vers la station d'épuration. Ce réseau n'a pas pour vocation d'être destinataire d'ECP.

Réseau séparatif : système d'évacuation qui possède deux catégories de collecteur : les collecteurs qui véhiculent d'une part les eaux usées (collecteurs d'eaux usées) et ceux qui véhiculent les eaux de pluie (collecteurs d'eaux pluviales).

SISPEA : Système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement - Observatoire Nationale des Services d'Eau et Assainissement créé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 31 décembre 2006

STEU : Station de traitement des eaux usées

tMS : tonne de matière sèche

ANNEXE 1 – Bilan d’activités des systèmes d’assainissement collectif

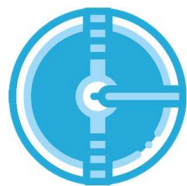
Station d’épuration de l’Amezule Basse

(Lay Saint Christophe)



3260 Habitants du territoire desservis

Hors Lay Saint Christophe (CCBP)
Agincourt 427
Bouxières aux Chênes 1396
Dommartin sous Amance 306
Eulmont 1131

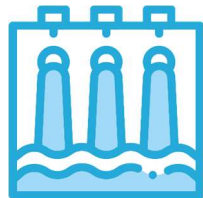


6 Ouvrages

Dont **1** station d’épuration
et **5** postes de relevage



521 078 m3 traités



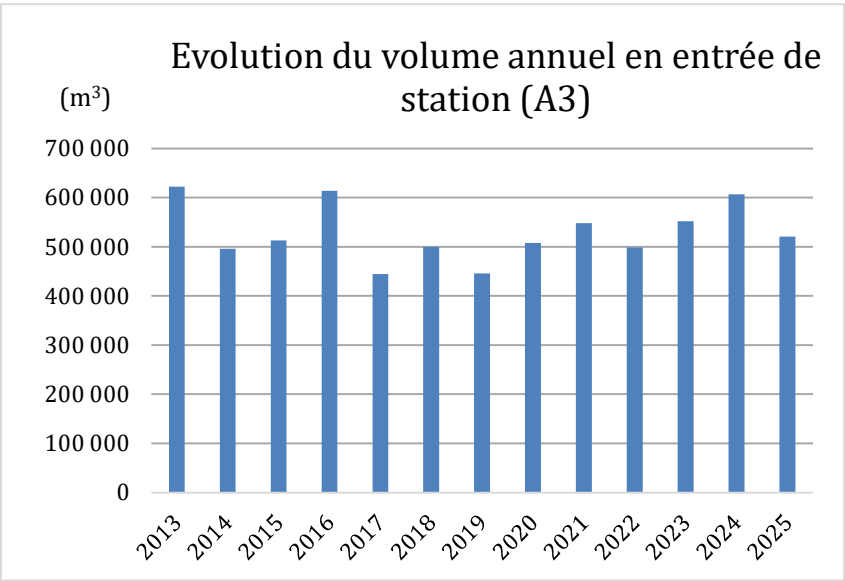
Année de mise en service : **2011**
Capacité : **6400 EH**
Débit nominal jour : **2016 m3**
Charge en DBO5 : **345 kg/j**



51,68 Km de réseaux

Dont **13,26 km** pour les
eaux pluviales + LSC

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	1428
Moyenne en DB05 (kg/j) en entrée	54
Boues produites (T)	142
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	330 936
Chaux vives (t)	16.6
Polymères (kg)	1500
Chlorure ferrique (t)	9.8



Fait marquants sur le système de traitement

En 2025 : Changements des membres du bassin d’aération janvier 2025.

Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Une étude de la qualité de l’air au sein de la station d’épuration réalisée en 2024 indique entre autres que « Lors des mesures, des dépassements de la VLCT (Valeur Limite d’Exposition Courte Terme – 15minutes) de l’ammoniac ont été constatés lors de l’extraction des boues malgré les portes sectionnelles ouvertes. » ainsi que « Le renouvellement d’air du bâtiment de stockage des boues doit être augmenté à hauteur de 5 à 7 volumes/heure» (contre 3 volumes à l’heure actuel). L’agent réalisant les mouvements de boues porte un masque à gaz à cartouches adaptées pour l’ammoniac avec un binôme observateur.

En février 2025, un système de filtration et de mise sous pression de la cabine a été mis en place sur le manitou. Ceci a permis de totalement éliminer le problème de l’ammoniaque lors des déplacements des boues. Des grilles d’aspirations ont été installées en bas des 3 portes sectionnelles ainsi que sur la totalité de la porte d’entrée du hangar, afin d’augmenter le débit d’air entrant dans le hangar.

Station d’épuration de l’Amezule Haute

(Laître-sous-Amance)



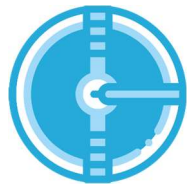
2645 Habitants desservis

Amance 341

Champenoux 1567

Laître-sous-Amance 352

Laneuvelotte 385

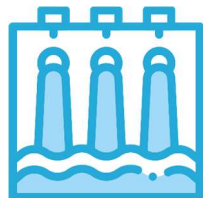


9 Ouvrages

Dont 1 station d’épuration
et 8 postes de relevage



257 158 m3 traités



Année de mise en service : 2005

Capacité : 2600 EH

Débit nominal jour : 686 m3

Débit maxi jour : 2020 m3

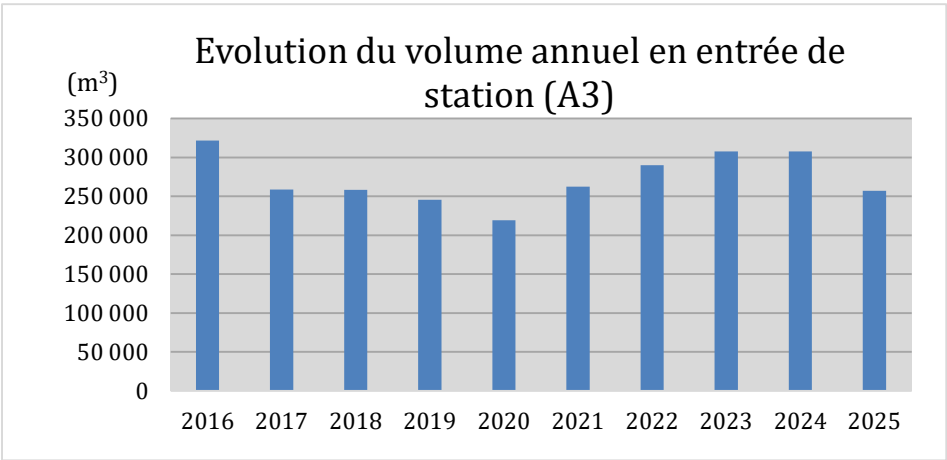
Charge en DBO5 : 156 kg/j



41,58 Km de réseaux

Dont 9,45 km pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	686
Moyenne en DBO5 (kg/j) en entrée	34
Moyenne en MES (kg/j) en entrée	84
Moyenne en DCO (kg/j) en entrée	152
Boues produites (T)	23.74
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	193 520



Le tableau suivant présente les travaux réalisés sur le système de collecte au cours de l’année.

Communes	Localisation	Nature des travaux	Démarrage des travaux	Fin des travaux
AMANCE	Route de Bouxières (porte d’en bas)	Extension de réseau	03/03/2025	01/04/2025

Le tableau suivant présente les opérations de curage réalisées par un prestataire sur le secteur concerné au cours de l’année :

Communes	Localisation	Nature des travaux	Date
Laneuvelotte	Route de Laitre (champ)	Curage du réseau pluvial qui traverse le champs	16/05/2025
Champenoux	Réseau dans le ruisseau	Curage du réseau unitaire depuis le DO	22/08/2025

Liste des faits marquants sur le système de traitement

Un événement marquant a eu lieu au cours de l’année 2025 :

- **L’installation d’une vanne d’isolement sur le Poste principale de la STEU**
Une vanne a été installée sur le poste de relevage principale de la station de traitement pour permettre le nettoyage complet de celui-ci. Travaux réalisés en septembre 2025.

Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Néant

Station d’épuration de Belleau-Morey-Sivry

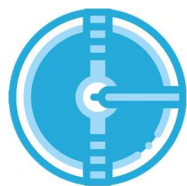


538 Habitants desservis

Belleau – village 201

Belleau – Morey 101

Sivry 236

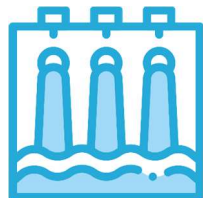


4 Ouvrages

Dont 1 station d’épuration
et 3 postes de relevage



35 074 m3 traités



Année de mise en service : 2020

Capacité : 667 EH

Débit nominal jour : 91 m3

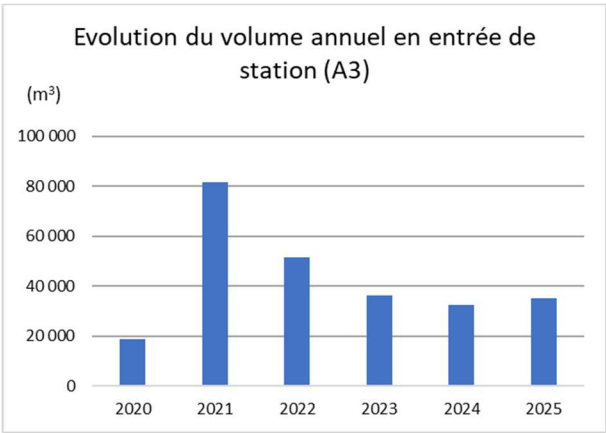
Débit maxi jour : 119 m3



12,16 Km de réseaux

Dont 2,98 km pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	96
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	15
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	21 094



Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

Conformément à la réglementation en vigueur, 1 mesure d'analyse a été réalisée au cours de l'année 2025. Cette prestation a été confiée à la société LOREAT qui est intervenue le 14 octobre.

La conclusion du contrôle effectué par le prestataire est la suivante :

Les mesures se sont déroulées dans des conditions climatiques favorables (temps sec, nappe moyenne). Le débit traité atteint 97 m³/j, valeur bien largement inférieure au débit de référence administratif (231 m³/j).

Tous les objectifs réglementaires sont atteints, aussi bien en teneurs qu'en rendements. En effet, l'abattement de la pollution carbonée atteint plus de 85% et les MEST, NH₄ et NK sont traités à hauteur de 98%. L'azote global et le phosphore ne disposent pas d'un traitement spécifique.

La charge de pollution mesurée dans les eaux brutes est estimée à 240 EH en moyenne, soit 96% de la population théoriquement raccordée. Un léger écart s'explique par le caractère dortoir des trois communes raccordées.

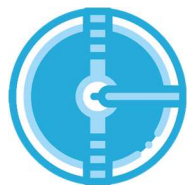
Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante. Il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur sur le système de traitement au cours de l'année 2025. L'axe d'amélioration qui doit encore être développé est le suivi, l'entretien des dispositifs de mesure et d'autosurveillance (vérification et étalonnage des dispositifs de mesures de débit).

Station d’épuration de Brin sur Seille



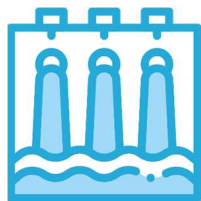
774 Habitants desservis
Brin sur Seille 774



4 Ouvrages
Dont **1** station d’épuration
et **3** postes de relevage



63 812 m3 traités

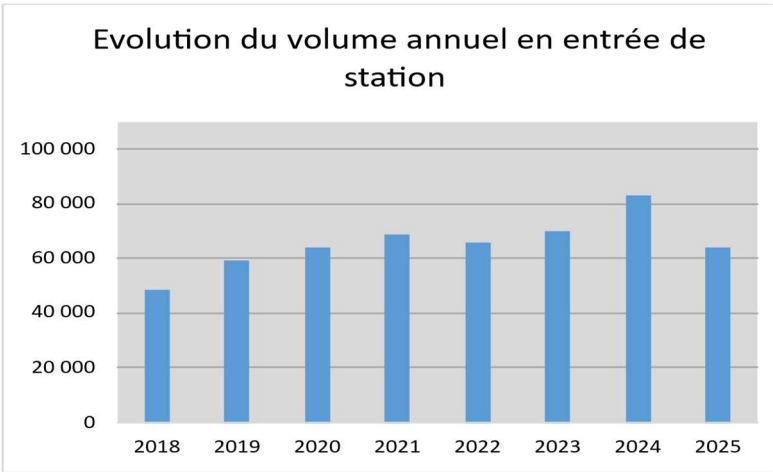


Année de mise en service : **2014**
Capacité : **720 EH**
Débit nominal jour : **165 m3**
Débit maxi jour : **250 m3**
Charge en DBO5 : **42,3 kg/j**



11,65 Km de réseaux
Dont **5,77 km** pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	174,8
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	<3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	<2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	14
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	46 010



Les faits marquants sur le système de traitement :

Deux événements marquants ont eu lieu au cours de l'année 2025.

- **N° 1 – 27/01/2025 – Remplacement de l'agitateur du PR1**

Le câble d'alimentation de l'agitateur du poste de refoulement du premier étage a été sectionné à la suite de la rupture de la chaîne de reprise de l'appareil. L'agitateur a été remplacé.

- **N° 2 – 25/06/2025 – Réparation du débitmètre de sortie**

Le support du débitmètre du canal venturi de sortie de la station a été endommagé et donc réparé par la suite.

Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Concernant la gestion du système de traitement, notre volonté est d'améliorer continuellement nos pratiques et de nous conformer à la réglementation. La station fonctionne de manière satisfaisante. Il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur sur le système de traitement au cours de l'année 2025.

Station d’épuration de BHL

(Buissoncourt-Haraucourt-Lenoncourt)

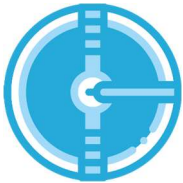


1540 Habitants desservis

Buissoncourt 243

Haraucourt 735

Lenoncourt 562

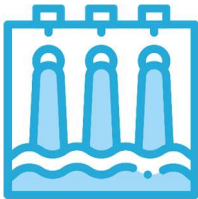


7 Ouvrages

Dont **1** station d’épuration
et **6** postes de relevage



176 020 m3 traités



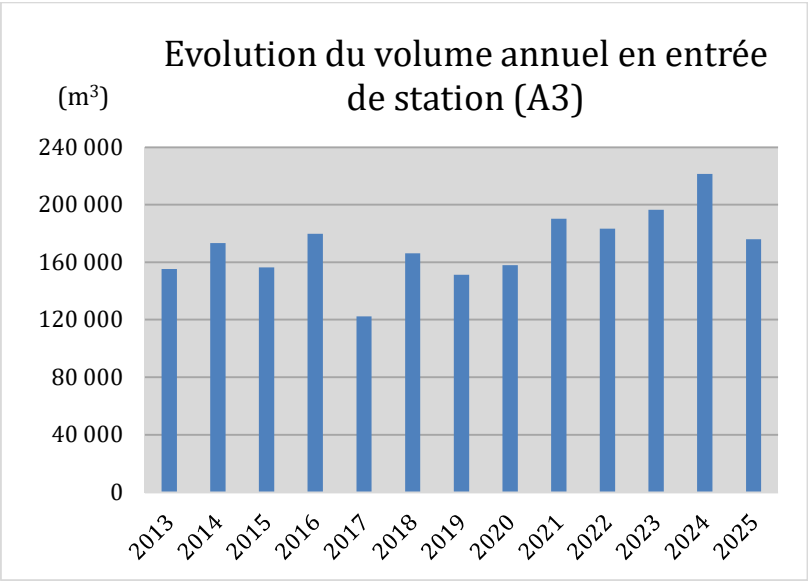
Année de mise en service : **2011**
Capacité : **1900 EH**
Débit nominal jour : **266 m3**
Débit maxi jour : **1168 m3**
Charge en DBO5 : **118 kg/j**



25,95 Km de réseaux

Dont **7,70 km** pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	482
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	<3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	3
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	19
Boues produites (T MS)	11,32
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	150 126
Consommation de polymères (kg)	255



Les faits marquants sur le système de traitement

- Création d'un lotissement de 13 lots, chemin de Ribleaufontaine à Lenoncourt.
- Création d'un lotissement de 28 lots, rue de l'Abbé Michel à Haraucourt (12 lots en 2025 et 16 lots à suivre)

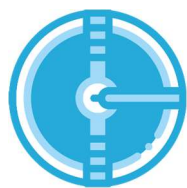
Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

- La station fonctionne de manière satisfaisante.
- L'année 2025 est marquée par l'amélioration du traitement des eaux usées sur la station après la mise en place du traitement au chlorure ferrique.

Station d'épuration de Cerville



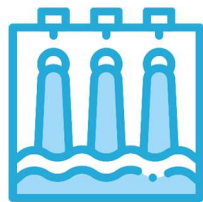
535 Habitants desservis
Cerville 535



1 Ouvrage
1 station d'épuration



562.85 m3 traités en mai

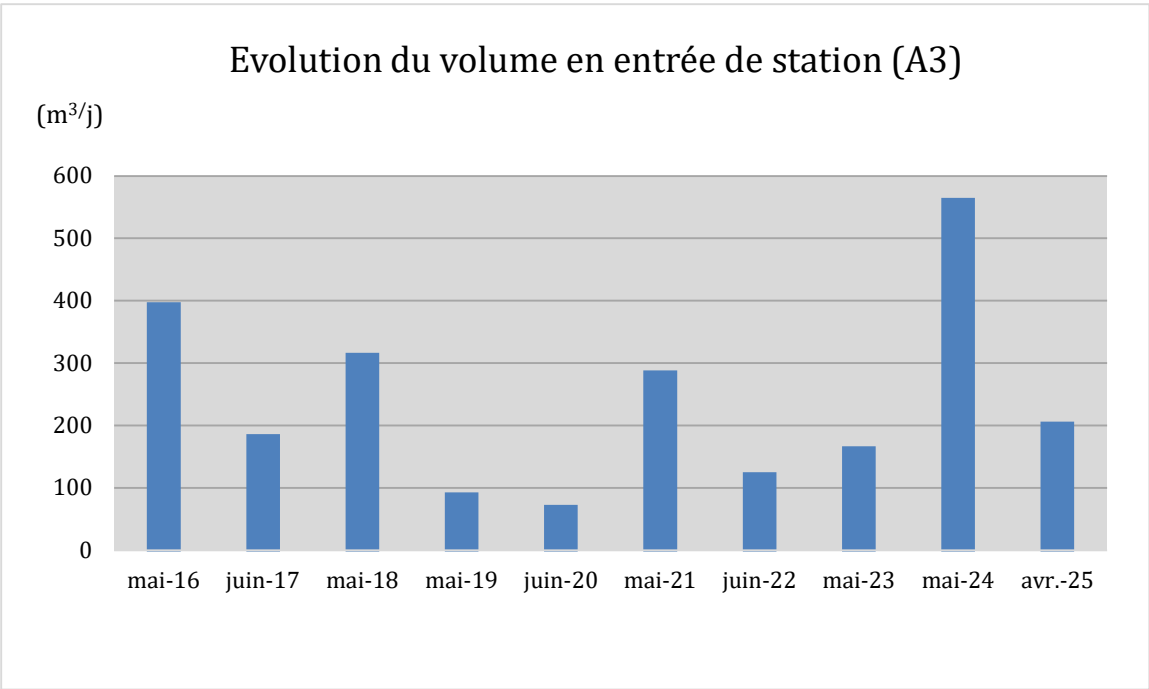


Année de mise en service : **1986**
Capacité : **450 EH**
Débit nominal jour : **266 m3**
Charge en DBO5 : **27 kg/j**



9,12 Km de réseaux
Dont **3,33 km** pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	Pas de débitmètre
Moyenne en BDO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	19
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	5
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	0



Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

Conformément à la réglementation en vigueur, 1 mesure d'analyse a été réalisée au cours de l'année 2025. Cette prestation a été confiée à la société LOREAT qui est intervenue le 28 avril.

Les observations relatives au contrôle effectué par le prestataire sont les suivantes :

« Ce bilan a été réalisé par temps sec, nappe basse. Le débit journalier s'élève à 204 m³/j, valeur nettement supérieure au percentile 95 définit à 123 m³/j et représentant 75% de la capacité hydraulique de la station. Le taux de dilution actuel est estimé à près de 600%.

Le débit de référence étant dépassé (PC 95), les exigences réglementaires établie par le Dossier de Déclaration ne sont plus dues. A titre indicatif, l'abattement de la pollution carbonée et particulaire et tout à fait satisfaisante, favorisé par la présence de nombreuses daphnies dans les bassins qui participent à la clarification des effluents. Celui de la pollution dissoute est un peu en retrait, notamment en raison de la forte dilution des eaux usées.

La charge de pollution mesurée dans les eaux brutes est estimée à 340 EH en moyenne, soit environ 65% de la population théoriquement raccordée. Cette valeur reste cohérente compte tenu du caractère d'ortoir de cette commune rurale. »

Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

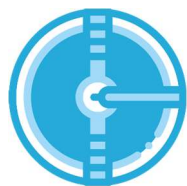
Les rendements épuratoires lors de l'autosurveillance de cette année sont très bons, malgré un taux de dilution important (600%)

Il faudra prochainement envisager la réalisation d'études bathymétriques (mesure de la hauteur des boues et analyse) afin de procéder à une nouvelle opération de vidange et épandage.

Station d’épuration de Clémery



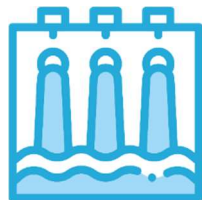
469 Habitants desservis
Clémery 469



4 Ouvrages
Dont 1 station d’épuration
et 3 postes de relevage



53 071 m3 traités

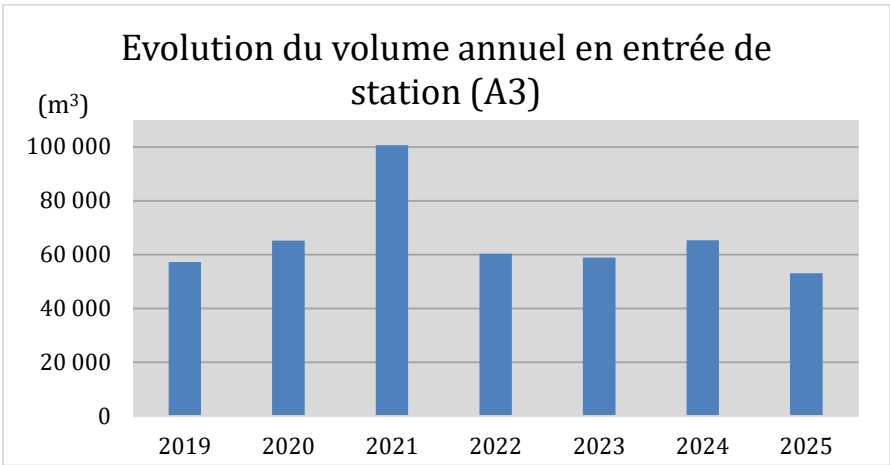


Année de mise en service : 2018
Capacité : 570 EH
Débit nominal jour : 99 m3
Débit maxi jour : 228 m3



8,42 Km de réseaux
Dont 2,34 km pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	145
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	16
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	23 515



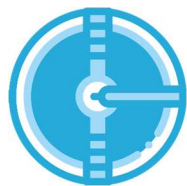
Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

La station fonctionne de manière satisfaisante et aucun élément marquant n’est à signaler pour l’année 2025.

Station d’épuration d’Erbéville-sur-Amezule



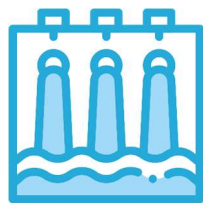
69 Habitants desservis
Erbéville-sur-Amezule 69



1 Ouvrage
Dont 1 station d’épuration



10 M3/j mai 2025

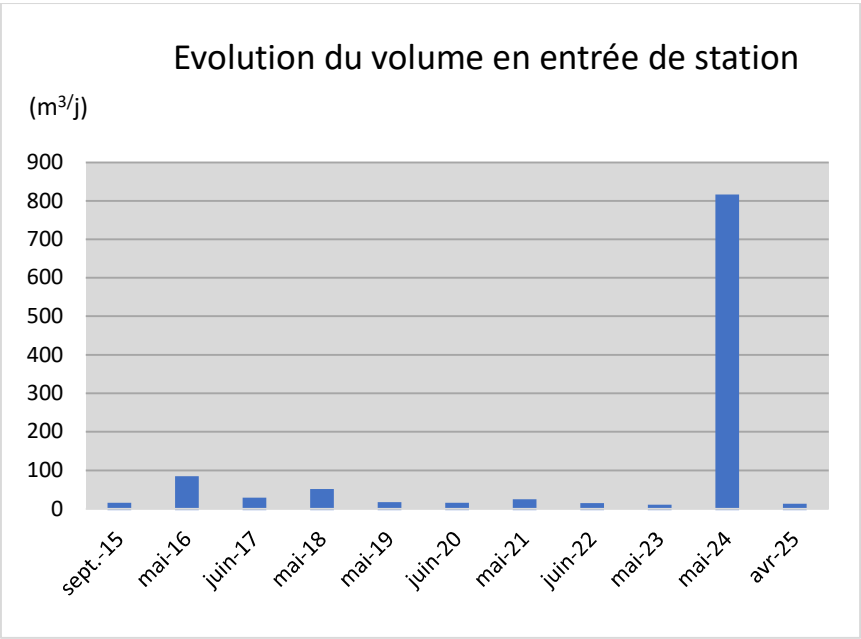


Année de mise en service : 2001
Capacité : 70 EH
Débit nominal jour : 40 m3
Charge en DBO5 : 3,8 kg/j



1,83 Km de réseaux
Dont 0,56 km pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	Pas de débitmètre
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	5
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	21
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	58
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	0



Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

La station fonctionne de manière satisfaisante.

Au vu de la bathymétrie effectuée en octobre 2024, une attention particulière sera apportée à l'évolution du niveau de boue dans le premier bassin, avec un curage de celui-ci envisagé pour 2026. En parallèle, des actions seront menées afin de lutter contre la propagation des lentilles d'eau.

Il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur sur le système de traitement au cours de l'année 2025.

Station d’épuration de Gellenoncourt



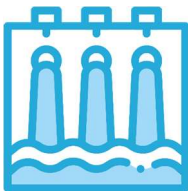
80 Habitants desservis
Gellenoncourt 80



1 Ouvrage
Dont 1 station d’épuration



7 m3/j en juin 2025

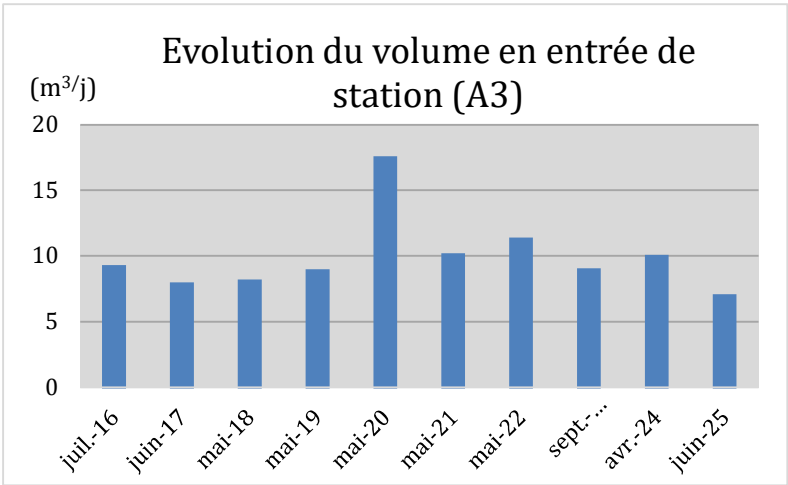


Année de mise en service : 2012
Capacité : 80 EH
Débit nominal jour : 19 m3
Charge en DBO5 : 4,8 kg/j



1,58 Km de réseaux
Dont 0,93 km pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	Pas de débitmètre
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	9
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	9
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	116
Boues produites (m3)	0
Consommation électrique (kWh) traitement	872



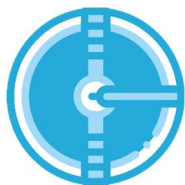
Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Le système de traitement fonctionne de manière satisfaisante, les rendements épuratoires sont tous atteints malgré des normes de rejet règlementaires strictes.

Station d’épuration de Jeandelaincourt



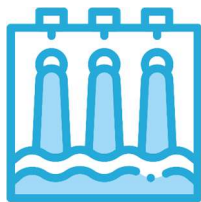
776 Habitants desservis
Jeandelaincourt 776



2 Ouvrages
Dont **1** station d’épuration
et **1** poste de relevage



73 570 m3 traités

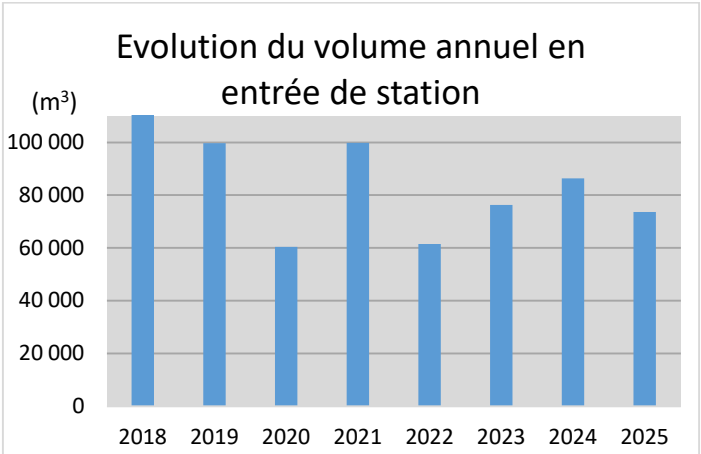


Année de mise en service : **2013**
Capacité : **1000 EH**
Débit nominal jour : **125 m3**
Débit maxi jour : **250 m3**
Charge en DBO5 : **50 kg/j**



11,90 Km de réseaux
Dont **4,87 km** pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	236
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	19
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	12 639



Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

Trois événements marquants ont eu lieu au cours de l'année.

- **N° 1 – 14/04/2025 – Aménagement de l'accès au venturi de sortie de la station**

Une main courante a été installée au niveau de l'échelle d'accès au venturi de sortie de la station en raison de la profondeur importante de l'ouvrage.

- **N° 2 – 27/11/2025 – Réparation vanne 3 de l'étage 1**

Le moteur de la vanne 3 de l'étage 1 de la station a été remplacé car la vanne tombait souvent en défaut à cause de pics de chaleur.

- **N° 3 – 12/12/2025 – Remplacement d'un relais pilotant la vanne 3 de l'étage 1**

Le relais de commande de la vanne 3 de l'étage 1 était HS et a donc été remplacé.

Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

La station fonctionne de manière satisfaisante. Il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur sur le système de traitement au cours de l'année 2025.

Station d’épuration de Leyr



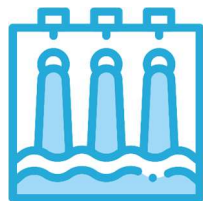
911 Habitants desservis
Leyr 911



4 Ouvrages
Dont 1 station d’épuration
et 3 postes de relevage



92 711 m3 traités

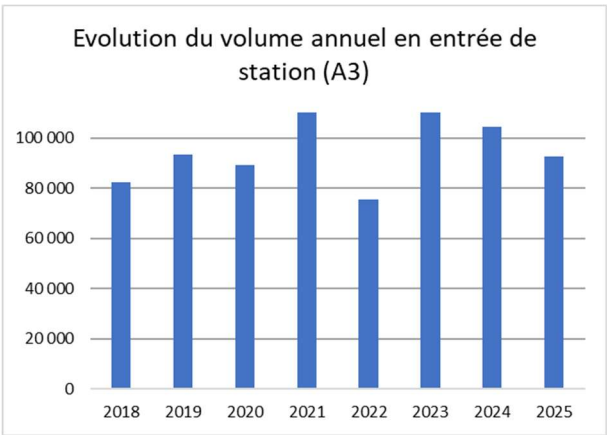


Année de mise en service : 2017
Capacité : 1100 EH
Débit nominal jour : 220 m3



10,94 Km de réseaux
Dont 4,06 km pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	254
Moyenne en DB05 (mg/l) en sortie	<3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	913
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	30 806



Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

La station fonctionne de manière satisfaisante et aucun élément marquant n’est à signaler pour l’année 2025.

Station d’épuration de Lixières



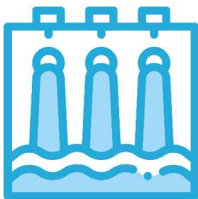
180 Habitants desservis
Lixières 180



2 Ouvrages
Dont **1** station d’épuration
et **1** poste de relevage



28 248 m3 traités

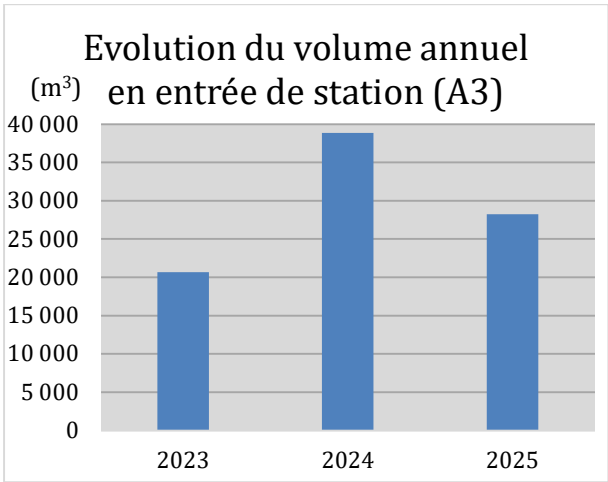


Année de mise en service : **2021**
Capacité : **205 EH**
Débit nominal jour : **44 m3**
Débit maxi jour : **73 m3**
Charge en DBO5 : **11 kg/j**



2,57 Km de réseaux
Dont **1,04 km** pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	77
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	14
Consommation électrique (kWh) collecte	3177



Fais marquants sur le système de traitement :

Remplacement du câble de la sonde de débit et de la boîte de dérivation du canal d’entrée.

Réglage débitmètres entrée/sortie aux mois de février et juin, suite à des valeurs incohérentes.

Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

La station fonctionne de manière satisfaisante.

Station d'épuration de Manoncourt



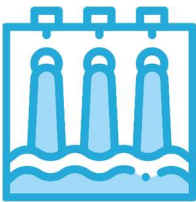
120 Habitants desservis
Manoncourt 120



2 Ouvrages
Dont 1 station d'épuration
et 1 poste de relevage



12 141 m3 traités

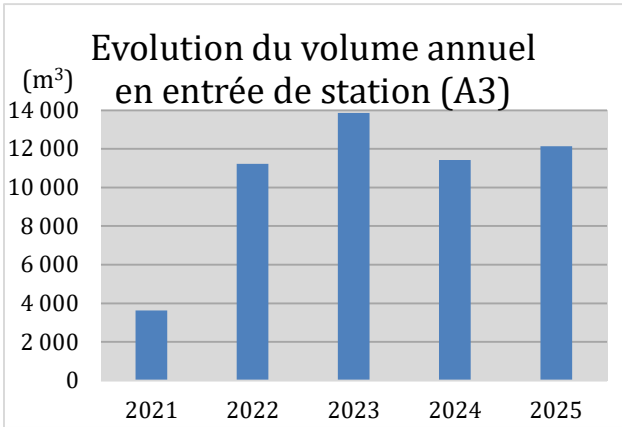


Année de mise en service : 2021
Capacité : 176 EH
Débit nominal jour : 24 m3
Débit maxi jour : 66 m3



1,88 Km de réseaux
Dont 0,44 km pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	33
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	10
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	3 496



Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

La station fonctionne de manière satisfaisante et aucun élément marquant n'est à signaler pour l'année 2025.

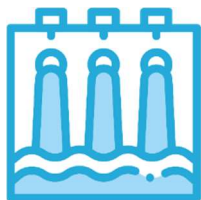
Station d’épuration de Mazerulles



286 Habitants desservis
Mazerulles 286



2 Ouvrages
Dont **1** station d’épuration
et **1** poste de relevages



Année de mise en service : **2010**
Capacité : **300 EH**
Débit nominal jour : **85,5 m3**
Charge en DBO5 : **18 kg/j**



22 778 m3 traités



5,78 Km de réseaux
Dont **2,37 km** pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	63
Moyenne en DBO5 (mgl/l) en sortie	<3
Moyenne en MES (mgl/l) en sortie	<2
Moyenne en DCO (mgl/l) en sortie	16
Boues produites (T)	0
Consommation électrique (kWh) collecte	2180

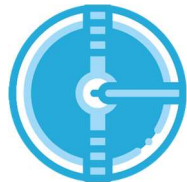
Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

La station fonctionne de manière satisfaisante.

Station d’épuration de Moncel sur Seille



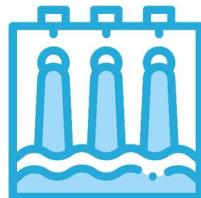
542 Habitants du territoire desservis
Moncel sur Seille 542
Pettoncourt 300



6 Ouvrages
Dont **1** station d’épuration
et **5** postes de relevages



57 434 m3 traités

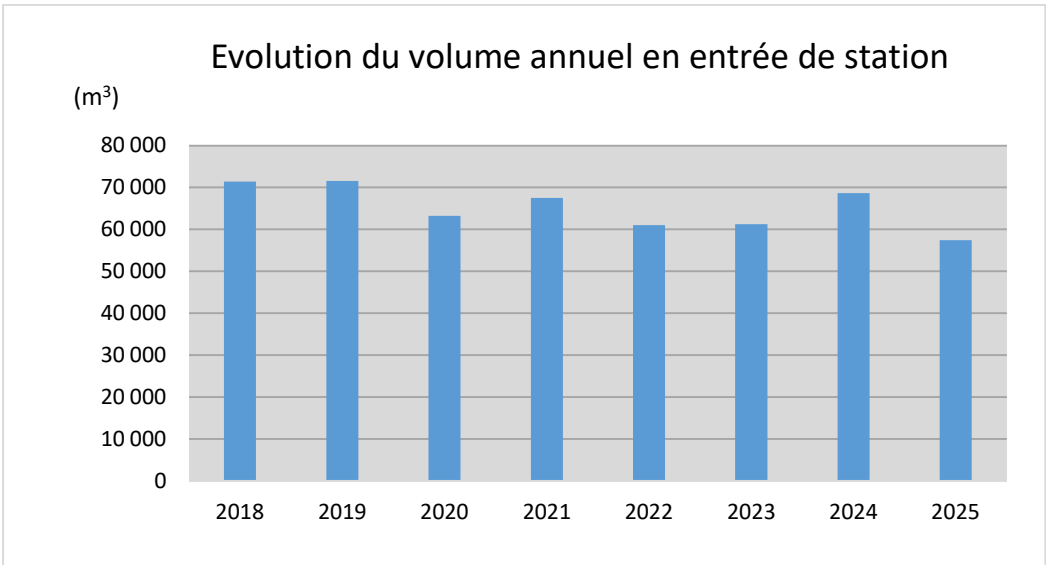


Année de mise en service : **2016**
Capacité : **1028 EH**
Débit nominal jour : **209 m3**
Charge en DBO5 : **54 kg/j**



12,10 Km de réseaux
Dont **1,53 km** pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	194
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	17.5
Boues produites (T MS)	5.7
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	101 219



Les faits marquants sur le système de traitement

Trois événements marquants ont eu lieu au cours de l'année 2025.

- **N° 1 – 23/01/2025 – Réparation de la canalisation de dispersion des boues**
- **N° 2 – 28/08/2025 – Remplacement du démarreur du surpresseur**
- **N° 3 – 24/11/2025 – Contrôle de l'isolement des câbles d'arrivée générale d'alimentation de la STEP**

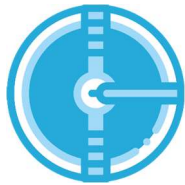
Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

La station fonctionne de façon satisfaisante.

Station d'épuration de Nomeny



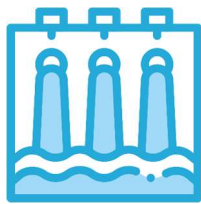
1126 Habitants desservis
Nomeny 1126



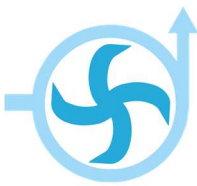
5 Ouvrages
Dont **1** station d'épuration
et **4** postes de relevage



89 496 m3 traités

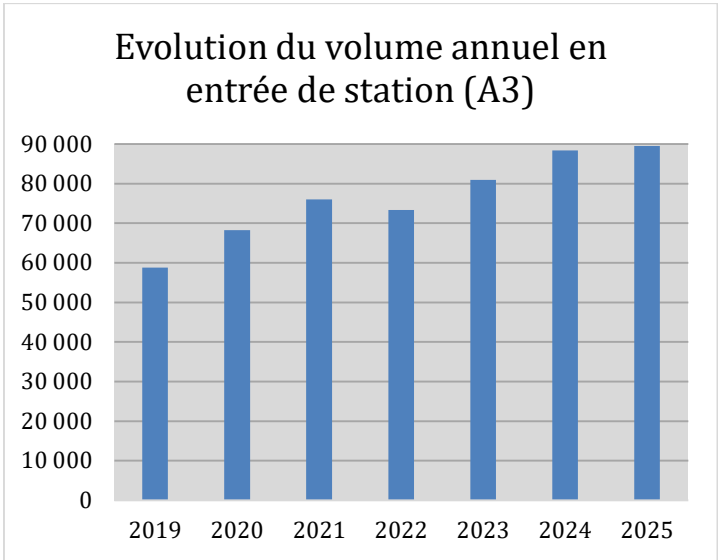


Année de mise en service : **2014**
Capacité : **1 300 EH**
Débit nominal jour : **225 m3**



15,66 Km de réseaux
Dont **1,32 km** pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	245
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2.5
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	12
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	36 353



Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

La station fonctionne de manière satisfaisante et aucun élément marquant n'est à signaler pour l'année 2025.

Station d'épuration de Raucourt



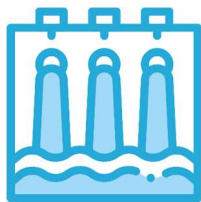
231 Habitants desservis
Raucourt 231



1 Ouvrage
Dont 1 station d'épuration
et 0 poste de relevage



28 681 m3 traités

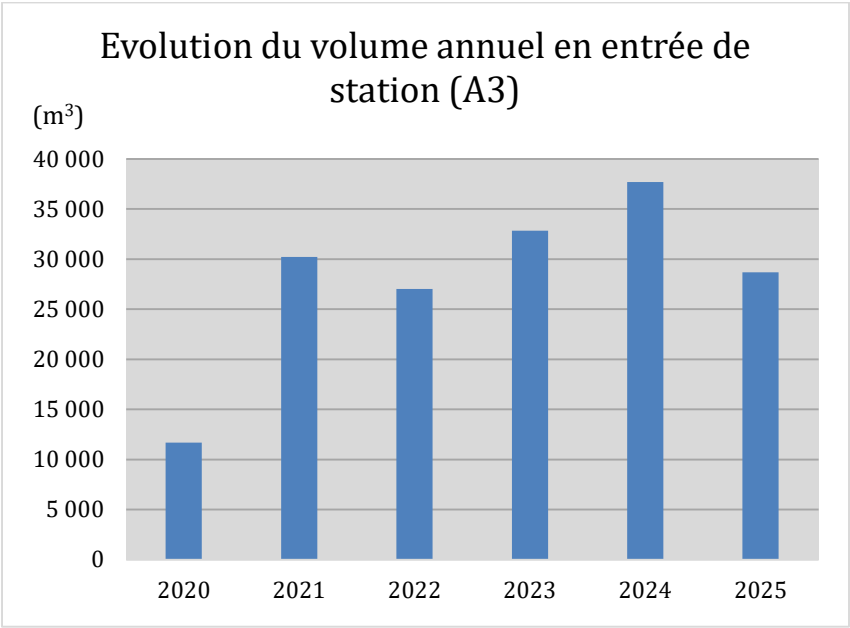


Année de mise en service : 2020
Capacité : 240 EH
Débit nominal jour : 58 m3
Débit maxi jour : 134 m3
Charge en DBO5 : 12 kg/j



6,22 Km de réseaux
Dont 3,70 km pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	78
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	13
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	2 664



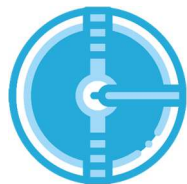
Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

La station fonctionne de manière satisfaisante. Il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur sur le système de traitement au cours de l'année 2025.

Station d’épuration de Réméréville



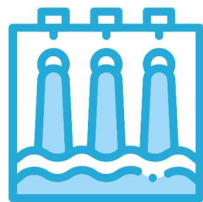
643 Habitants desservis
Réméréville 643



3 Ouvrages
Dont **1** station d’épuration
et **2** postes de relevages



75 m3/j du 30/06
au 01/07/2025



Année de mise en service : **2015**
Capacité : **700 EH**
Débit nominal jour : **85 m3**
Charge en DBO5 : **38 kg/j**



9,61 Km de réseaux
Dont **2,28** km pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	Pas de débitmètre
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	2
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	20
Boues produites (T)	0
Consommation électrique (kWh) collecte	13 456

Les faits marquants sur le système de traitement

Le technicien de maintenance est intervenu à plusieurs reprises : remise en état de fonctionnement de chasses, changements de compteur de chasse, graissage des vannes de répartition.
Désherbage intensif sur l’ensemble des filtres sur 3 semaines (fin mai/début juin) par Maison Ines Lunéville.
Il n’y a pas eu d’événements marquants au cours de l’année 2025.

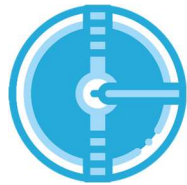
Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

La station fonctionne de manière satisfaisante.
Il n’y a pas eu de dysfonctionnement majeur sur le système de traitement au cours de l’année 2025.

Station d’épuration de Serrières



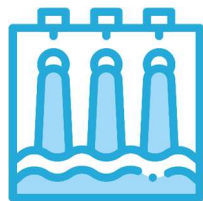
55 Habitants desservis
Serrières 55



2 Ouvrages
Dont 1 station d’épuration
et 1 poste de relevage



8 395 m3 traités

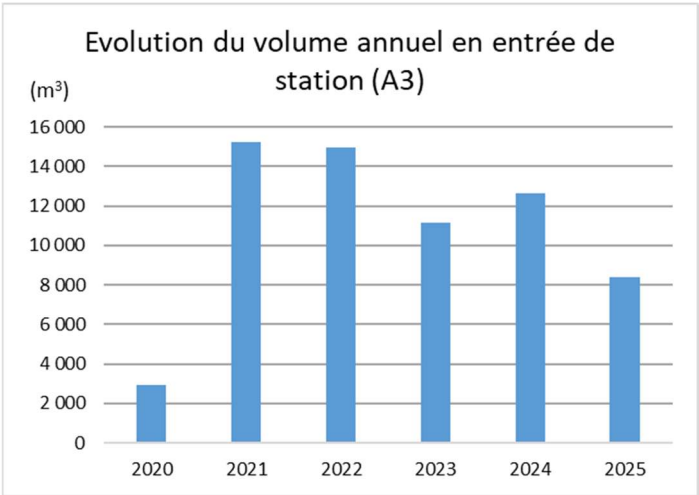


Année de mise en service : 2005
Capacité : 80 EH
Débit nominal jour : 10 m3



1,40 Km de réseaux
Dont 0,54 km pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	23
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	3
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	4
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	13
Consommation électrique (kWh) collecte	1 216



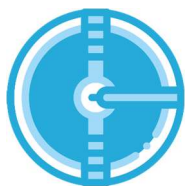
Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

La station fonctionne de manière satisfaisante et aucun élément marquant n’est à signaler pour l’année 2025..

Station d'épuration de Sornéville



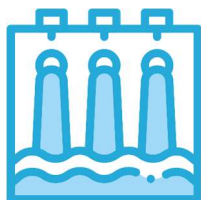
329 Habitants desservis
Sornéville 329



1 Ouvrage
Dont **1** station d'épuration



3 566 m3 traités



Année de mise en service : **2014**
Capacité : **400 EH**
Débit nominal jour : **84 m3**
Charge en DBO5 : **24 kg/j**



5,97 Km de réseaux
Dont **2,84** km pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	10
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	6
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	5
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	66
Boues produites (T)	0
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	Pas d'électricité

Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

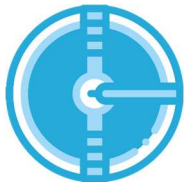
La station fonctionne de manière satisfaisante.

Il y a une forte présence d'ortie dans les filtres de la station mais cela n'impacte pas la qualité d'épuration de la station. Une opération de désherbage massif des filtres est prévue pour 2026.

Station d'épuration de Thézey Saint Martin



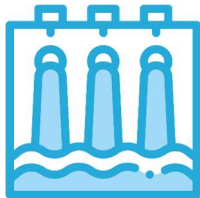
193 Habitants desservis
Thézey Saint Martin 193



2 Ouvrages
Dont **1** station d'épuration
et **1** poste de relevage



17 246 m3 traités



Année de mise en service : **2020**
Capacité : **185 EH**
Débit nominal jour : **48 m3**
Débit maxi jour : **121 m3**
Charge en DBO5 : **11 kg/j**



3,41 Km de réseaux
Dont **0,72** km pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	47
Moyenne en DBO5 (mg/l) en sortie	4
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	17
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	52
Consommation électrique (kWh) collecte	4379

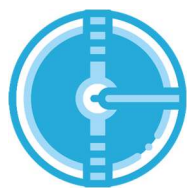
Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

La station fonctionne de manière satisfaisante et aucun élément marquant n'est à signaler pour l'année 2025.

Station d'épuration de Velaine-sous-Amance



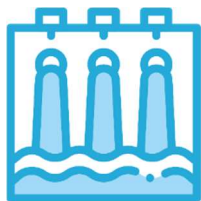
287 Habitants desservis
Velaine-sous-Amance 287



1 Ouvrage
Dont 1 station d'épuration



36 m3/j traités du 30/06
au 01/07/2025

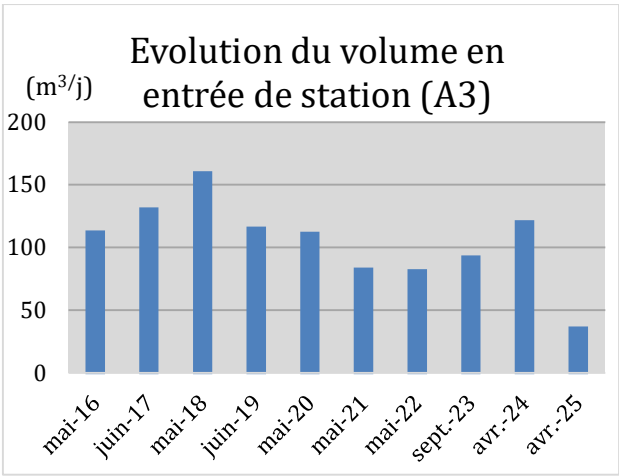


Année de mise en service : 2007
Capacité : 310 EH
Débit nominal jour : 210 m3



3,75 Km de réseaux
Dont 0,76 km pour les
eaux pluviales

Débit moyen journalier entrée (m3/j)	Pas de débitmètre
Moyenne en DB05 (mg/l) en sortie	5
Moyenne en MES (mg/l) en sortie	21
Moyenne en DCO (mg/l) en sortie	76
Consommation électrique (kWh) collecte + traitement	2715



Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

La station fonctionne de manière satisfaisante et aucun élément marquant n'est à signaler pour l'année 2025.

Annexe 2 – Note d’information sur les redevances – Agence de l’Eau Rhin Meuse



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
DE L'EAU
RHIN-MEUSE

Édition mars 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres ont disparu. Ceci pour renforcer le principe "pollueur-payeur" et équilibrer les contributions des redevables.

LE SAVIEZ-VOUS ?

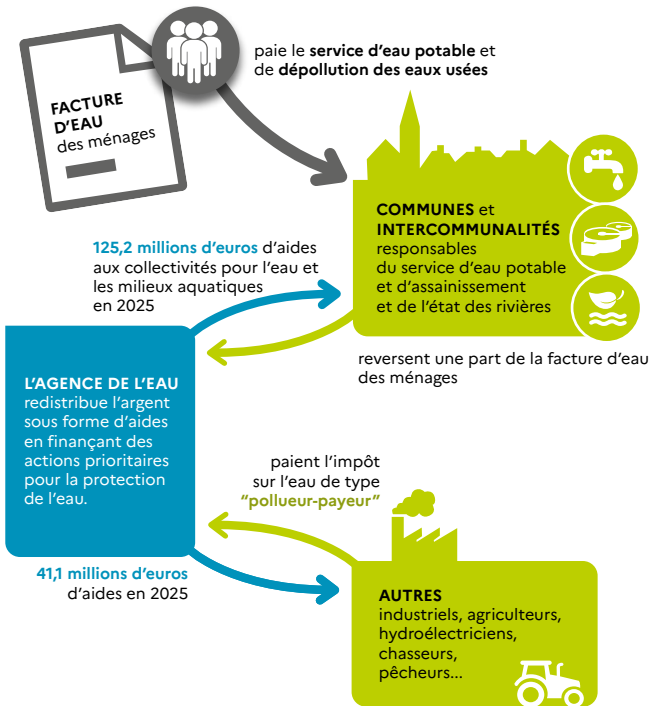
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation) ;
- le service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse au 1^{er} janvier 2024 est de **4,41 euros TTC par m³**.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/carte-interactive



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OU PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 149,02 millions d'euros dont plus de 104,31 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ?

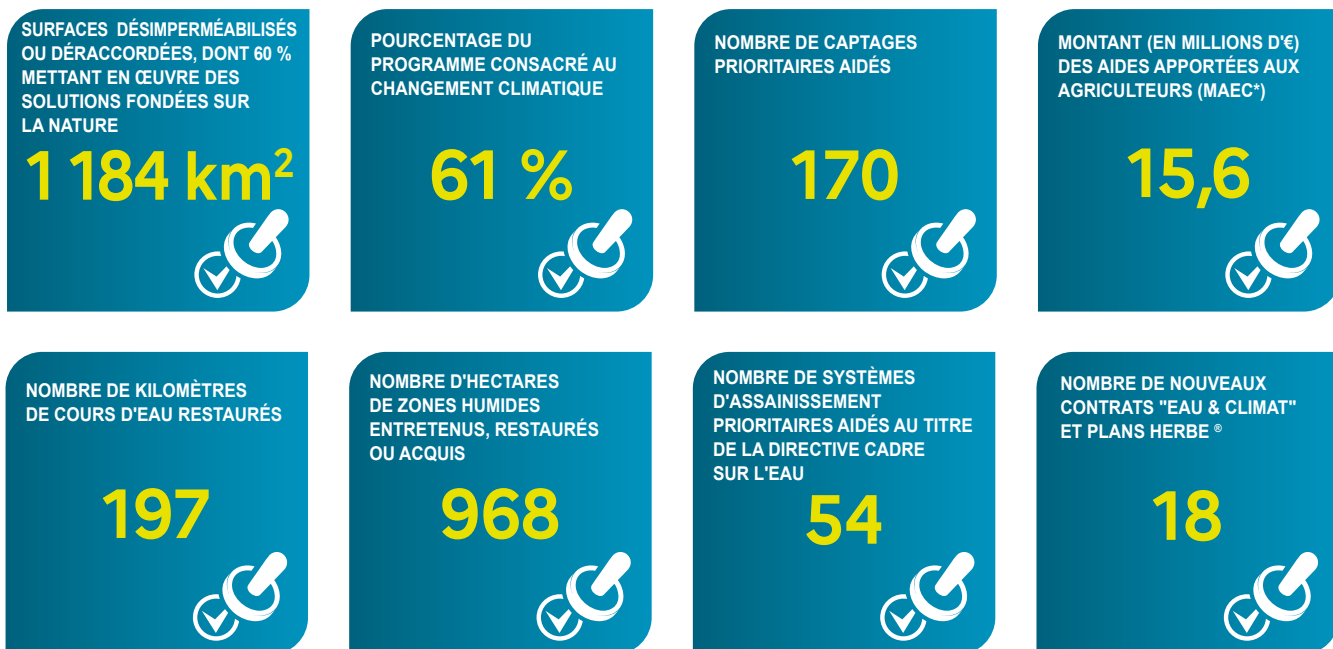
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2025

L'année 2025 marque la première année du 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2025-2030 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2025...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques (dont agriculture biologique, préservation de l'herbe)

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

61 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse sont **consacrés au changement climatique en 2025** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Des projets sont portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

2 474 projets ont été financés par l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour un montant de plus de 167,3 millions d'euros d'aides, dont 25,5 millions d'euros en déclinaison des mesures du plan Eau.

CONTRAT "EAU & CLIMAT"

Dans le cadre de sa politique au plus près des territoires, l'agence de l'eau renforce une approche territoriale en collaboration avec les acteurs et élus locaux. L'objectif : promouvoir un bon état des eaux et faire émerger des projets prioritaires alignés sur les objectifs environnementaux.

17 nouveaux contrats « Eau et Climat » ont été signés au cours de la 1^{ère} année du 12^e Programme d'intervention (2025-2030) portant à 64 le nombre total de contrats « Eau et Climat » approuvés depuis 2019, soit 58,9 % de la superficie du bassin Rhin-Meuse.

Ce partenariat territorial et multithématiques a permis la contractualisation en 2025 de 4 contrats industriels et 13 nouveaux contrats territoriaux pour accélérer la mise en œuvre d'actions en réponse aux enjeux « eau ».

Les contrats 2025 représentent 115,2 millions d'euros d'aides potentielles sur les années 2025-2028 pour un montant estimé de travaux sur le territoire Rhin-Meuse de 328,5 millions d'euros.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



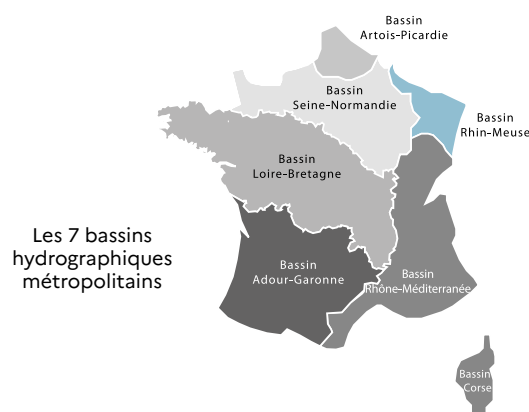
Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Suivez l'actualité 
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

COMPRENDRE, APPRENDRE, AGIR POUR L'EAU : DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET PRATIQUES

Le site des agences de l'eau vous met à disposition un ensemble de ressources à la fois pédagogiques et pratiques : infographies, podcasts, vidéos, articles... Tous ces supports ont pour objectif d'apporter une information accessible et transparente sur les enjeux de l'eau, la fiscalité de l'eau, les bonnes pratiques...

En savoir plus : <https://lc.cx/RessourcesAgences>



TOUT COMPRENDRE DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. En incitant à des pratiques vertueuses et en renforçant la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques, ces redevances jouent un rôle clé dans la préservation de l'environnement.

Pour accompagner la réforme de 2025 et dans un souci de pédagogie, une foire aux questions, structurée par grandes thématiques, vous est proposée sur le site des agences de l'eau.

En savoir plus : <https://lc.cx/Redevances>